







RAPPORT PAYS

SOMMAIRE

Résumé analytique	03
1. Introduction	09
2. Contexte de la revue	. 11
3. Les composantes, la méthodologie, les critères et les outils de la revue	12
4. Revue CUA / NEPAD du Plan d'Investissement de la République Démocratique du Congo	. 13
Composante 1: Alignement avec la vision, les principes et les éléments de Stratégie du PDDAA	13
Composante 2: Cohérence avec les objectifs à long-terme de croissance et de réduction de pauvreté	.17
Composante 3: Viabilité technique des éléments de programme	20
Composante 4: Alignement avec les engagements du pays	34
Composante 5: Réalisme de l'opérationnalisation	. 36
Conclusion générale de la revue et recommandations	39
Annexe 1: Guide du PDDAA post-Compact	

Annexe 2: Modèle de feuille de route post-revue

Résumé des principales conclusions de la revue sur le PNIA de la République Démocratique du Congo

Le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA), en tant que programme de l'Union Africaine dans le cadre de son Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), représente un programme ambitieux de relance de la croissance du secteur agricole. Il constitue le moteur de la transformation économique et de la réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD) relatif à la réduction de la pauvreté de moitié à l'horizon 2015. Le PDDAA cherche à aider les gouvernements africains à préparer des stratégies et plans d'investissement de qualité, à assurer des environnements de politiques sectorielles favorables à la mise en œuvre des plans, et à traduire ces plans en programmes efficaces à même de stimuler la croissance et de réduire la pauvreté.

Dans le cadre de l'agenda du PDDAA, le COMESA est entrain d'élaborer un Pacte régional qui dispose déjà d'une feuille de route suite à la rencontre d'Octobre 2012. Par ailleurs, le COMESA en collaboration avec la SADC et l'EAC, est entrain d'élaborer une Politique Agricole Régionale (Tripartite Agreement), qui va couvrir les 26 pays membres de ces trois Communautés Économiques Régionales. Ce cadre régional souhaite fédérer les différentes actions au niveau national et par principe de subsidiarité se focaliser sur les aspects transnationaux.

Le processus PDDAA est bien lancé dans l'espace COMESA, qui compte dix neuf (19) pays membres. Aussi, la mise en œuvre du processus PDDAA a déjà permis d'organiser des tables rondes avec signature des pactes définissant leurs objectifs stratégiques, actions prioritaires et modalités de partenariat. Ces pays ont également élaboré des programmes d'investissement détaillés qui spécifient les activités et le besoin de financement permettant de réaliser les objectifs du PDDAA aussi bien au niveau régional que national. La situation d'ensemble se présente ainsi :

- 16 pays membres qui ont déjà lancé le processus au niveau national, seules l'Egypte, la Lybie et l'Île Maurice accusent un retard en raison notamment du contexte sociopolitique interne;
- 12 pays qui ont déjà signé leur compact ;
- 4 pays sont entrain de finaliser leur plan d'investissement ;
- 8 pays ont déjà eu une revue technique indépendante de leur Plan d'Investissement
- 6 pays ont organisé une réunion d'affaire (High Level Business Meeting);
- 4 pays ont bénéficié du financement du GAFSP (Malawi, Burundi, Ethiopie, Rwanda).

La revue technique post-compact est une étape critique dans la mise en œuvre opérationnelle des Chartes PDDAA et des plans d'investissement nationaux et du plan d'investissement régional. Le but de la revue est d'aider à améliorer la qualité des PNIA afin d'assurer que toutes les mesures nécessaires et possibles sont prises pour réaliser les objectifs et les cibles tels que fixés dans le plan et définis dans l'agenda du COMESA. La revue devrait être perçue et abordée comme un exercice devant faciliter une mise en œuvre réussie de la stratégie retenue.

Le PNIA s'aligne correctement sur les buts, les objectifs et la vision du PDDAA. La mission CUA/NEPAD de Revue Technique Indépendante félicite le Gouvernement de la République Démocratique du Congo pour la qualité de la préparation de ce Plan National d'Investissement Agricole (PNIA). Ce Plan National d'Investissement Agricole mérite d'être soutenu.

Principaux résultats de la revue technique indépendante CUA/NEPAD

Le Programme National d'Investissement Agricole de la République Démocratique du Congo (RDC) dresse un aperçu global de l'économie, la structure et la performance du secteur agricole et fournit une feuille de route pour la réalisation de la vision pour le secteur agricole. Le PNIA est un plan stratégique couvrant la période 2013-2020, qui fait ressortir les coûts et les activités nécessaires pour l'atteinte des objectifs de croissance agricole et de réduction de la pauvreté. La mise en œuvre de ce programme va requérir un environnement favorable, des capacités, des services et des partenariats. Cette revue fournit des éclairages et des recommandations qui peuvent contribuer à la réalisation dudit programme.

1. Alignement avec la vision, les principes et les éléments de stratégie du PDDAA

Avec un investissement public prévu de 10% du budget de l'État dans le secteur agricole contre un niveau actuel de 2,5 à 5% en tenant compte ou non de l'ensemble des Ministères et Agences du Secteur Rural, le Programme National d'Investissement Agricole de la RDC est susceptible de générer une croissance agricole soutenue. Le PNIA s'aligne parfaitement sur la vision, les principes et les éléments de la Stratégie du PDDAA. Toutefois, cette croissance n'occasionnera certainement pas une réduction de pauvreté de 50% à l'horizon 2015 par rapport à son niveau de 1990 au lancement des Objectifs du Millénaire pour le Développement ou de 2005, situation de référence retenue. Les résultats du modèle de la RDC prévoient une incidence de la pauvreté au niveau national de 52,39% en 2013, correspondant respectivement à 51,45% d'incidence de la pauvreté rurale et 54,99% d'incidence de la pauvreté urbaine. Avec la mise en œuvre du PNIA, l'incidence de la pauvreté serait de 39.02% en 2015 et 20.93% en 2020 ; l'OMD N°1 serait atteint en 2016.

Le processus d'élaboration du PNIA de la République Démocratique du Congo a pris en compte ce principe en impliquant de façon effective la participation des Institutions Publiques, des Ministères Sectoriels, des Instituts de Recherche, des Organisations de producteurs, de la Société Civile, du Secteur Privé et des Partenaires Techniques et Financiers. Au-delà de la participation de ces différents groupes d'acteurs au processus de formulation du Programme National d'Investissement Agricole, des liens intersectoriels ont été établis notamment au niveau de la collaboration interministérielle entre le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINAGRIDER) et les autres Départements Techniques Ministériels.

La mise en œuvre du PNIA aura des implications pour les politiques publiques de développement agricole et rural à travers notamment une réforme institutionnelle du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités de MINAGRIDER et de l'ensemble des acteurs. Toutefois, la mise en œuvre du PNIA devrait également se traduire par des réformes de la politique du Gouvernement de la RDC en matière d'inclusion du genre, de gestion des ressources naturelles, de l'environnement et d'adaptation aux changements climatiques, mais également une clarification de la politique foncière. Tout en marquant son accord sur la priorité accordée au développement des filières et à l'agrobusiness, la Revue Technique suggère au Gouvernement de la RDC de considérer le développement des infrastructures rurales, notamment pour la maîtrise de l'eau, l'énergie en milieu rural pour y développer des activités économiques et de transport (pistes et bacs) pour le désenclavement des zones de production, comme un programme transversal à part entière pour soutenir le développement des filières et de l'agrobusiness.

2. Cohérence avec les objectifs à long-terme de croissance et de réduction de la pauvreté

Si le Plan National d'Investissement Agricole est effectivement mis en œuvre et que l'objectif de réduction de la pauvreté de moitié à l'horizon 2015 est considéré, le pays pourra réaliser à l'horizon 2020, une croissance de PIB d'au moins 8.21% pour le secteur agricole, 9.56% pour l'industrie et 8.69% pour les services ce qui entrainerait une augmentation d'au moins 8.92% de PIB global. Avec ces taux de croissance, le niveau de pauvreté est réduit de 47.02% à 39.02% entre 2013 et 2015, pour atteindre 20.93% en 2020. Ainsi, l'objectif de réduction de la pauvreté à l'horizon 2015, ne sera atteint qu'en 2016 soit après un an de retard. Comparativement à la période pré compact, ces taux sont nettement supérieurs pour le PIB global 8.7%, 9% et 8.6% respectivement pour les PIB de l'industrie et des services. Il est donc évident qu'il faudrait une accélération de la croissance tant au niveau sectoriel que global.

Dans l'ensemble, la croissance du secteur agricole a été essentiellement influencée par une augmentation des rendements des certaines cultures lesquels ont eu un impact significatif sur la production sectorielle des céréales, des tubercules et des produits industriels qui par essence sont des produits d'exportation. Cependant, comparativement à la période pré compact, les augmentations de rendements sont de l'ordre de 3.5%, 1.22%, 2.71%, 2.63% et 4.86% contre 2.7%, 2.5%, 3.2%, 3% et 6.5% respectivement pour le maïs, le riz, le manioc, la banane Plantin et les cultures industrielles affectant ainsi les projections antérieures sur la production de ces cultures.

Le niveau de dépenses budgétaires allouées au secteur agricole est loin d'atteindre l'objectif retenu dans le cadre de PDDAA, d'une allocation d'au moins 10% au cours de la période 2013 - 2020. En effet, cette part se situerait à 9.01% à l'horizon 2020 si le PNIA est effectivement mis en œuvre et que le scénario de l'objectif OMD-1 est visé contre 6.09% pour le scénario alternatif. Le gouvernement devrait accroitre davantage le niveau de dépenses budgétaires allouées à ce secteur s'il voudrait atteindre les objectifs fixés dans le cadre du PNIA.

3. Intégration des bonnes pratiques dans les activités du PNIA

Gestion durable des terres et des ressources en eau

Le PNIA de la RDC couvre l'ensemble du secteur rural en prenant en compte les aspects transversaux du PDDAA, notamment l'Elevage, la Pêche et la Foresterie, mais aussi l'adaptation aux changements climatiques. Dans le souci d'un développement durable des productions agricoles, le PNIA met en exergue la gestion durable des terres et aborde également la question de protection de l'environnement. Le pays dispose d'un réseau hydrographique dense et d'une abondance de ressources halieutiques très diversifiées. Le plan à travers les sous programmes 1 et 2 fait de la maitrise de l'eau une composante importante dans le processus d'amélioration durable de la production agricole. Le potentiel du pays en terres irrigables est important.

Cependant les éléments de détails fournis ne permettent pas d'apprécier suffisamment les objectifs chiffrés à atteindre. Le document soumis ne fournit pas des données indicatives en relation à la gestion durable des ressources naturelles (terres, eaux, forets, et animaux) : qualité et nombre de personnes à former ; mode d'accès des producteurs et des communautés aux équipements et intrants agricoles ; état et capacité actuels des écoles de formation. Un listing des activités à entreprendre est certes donné, mais on voit peu comment se fera la mise en œuvre ces activités. De façon générale, les activités ne sont pas détaillées, ce qui ne permet pas d'apprécier les indicateurs chiffrés à atteindre, encore moins la faisabilité des activités et leur efficience. Bien que le Congo soit confronté à un régime foncier dualiste (juridique et traditionnel), le plan n'aborde pas suffisamment la question de la gestion durable des terres dans le sous-programme consacré à la gouvernance.

Développement des marchés et des capacités commerciales

Dans le Plan National d'Investissement Agricole, la RDC affiche une ferme volonté de transformer son agriculture, pour passer d'une agriculture de subsistance à une agriculture commerciale, à travers notamment l'amélioration de la compétitivité et la diversification des cultures vivrières et d'exportation. Le programme prend en compte les priorités du pays pour le développement des spéculations destinées au marché local et à l'exportation. Un accent particulier a été mis sur le développement des filières végétales, animales et halieutiques, la création de pôle d'entreprises agricoles et l'amélioration des normes et du contrôle de la qualité des produits agricoles pour améliorer la balance commerciale du pays et garantir des revenus monétaires aux producteurs. Quant à l'État, il garantira un cadre fiscal incitatif à l'investissement, à la production, à la commercialisation et à l'exportation.

Cependant, en raison d'un retard considérable de réalisation et d'entretien d'infrastructures de base (pistes et bacs notamment pour le désenclavement des zones de production), un accent particulier a été mis sur le développement des infrastructures notamment hydro-agricoles, de conservation et de transport.

Ce volet infrastructures rurales concerne la mobilisation et la maîtrise de l'eau à travers les infrastructures hydro-agricoles, le désenclavement des zones de production avec la création de nouvelles pistes et la réhabilitation et/ou consolidation des pistes existantes et le développement des infrastructures commerciales (construction et la réhabilitation de magasins de stockage, conditionnement et conservation, construction et la réhabilitation des infrastructures de transformation et de commercialisation des produits agricoles, la construction de marchés modernes).

La RDC a adopté l'approche filière à travers l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de développement des filières agricoles, animales et halieutiques. Les activités les plus ciblées concernent le développement de la recherche agricole, du conseil agricole et rural, de l'amélioration des circuits et conditions de commercialisation et du renforcement des capacités des acteurs. Le plan d'investissement de la RDC comporte un important volet de développement de systèmes financiers ruraux à travers l'amélioration de l'accès des ruraux au crédit et le développement de la micro-finance en milieu rural. Le Gouvernement de la RDC démontre, dans le plan d'investissement agricole, une réelle volonté de renforcer et d'aider à la structuration des Organisations Socio - Professionnelles. Cette volonté s'est traduite par un engagement ferme de décentraliser la mise en œuvre du Plan National d'Investissement Agricole à l'effet d'améliorer la gestion du secteur agricole à la base (niveau provincial avec les PPIA).

Sécurité alimentaire et nutritionnelle des couches vulnérables

Le Plan présenté aborde bien dans son programme N° 2 les principes du Cadre de Sécurité Alimentaire en Afrique (CSAA), à savoir le ciblage d'un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive permettant aux populations vulnérables de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. Des sous-programmes en relation avec la disponibilité des ressources alimentaires, leur valeur nutritionnelle, l'accès au marché, les systèmes d'alerte et la gestion des ressources naturelles sont en effet développés dans ce programme. L'accent est bien mis sur les plus pauvres et vulnérables.

Cependant, le sous-programme dédié devrait partir d'une identification et quantification des populations vulnérables. De plus, aucune priorisation des actions, aucun mécanisme de mise en œuvre, et encore moins de programme intégré d'intervention n'est développé de façon explicite. Des chiffres sur les coûts des activités sont présentés; mais il manque des détails spécifiques sur les relations avec les projets en cours, et sur la disponibilité variée des fonds mobilisables, pourtant réelle dans le pays souvent en proie à des conflits sociaux. Bien que les différentes composantes soient évoquées, comme la mise en place d'un réseau d'information, du flou reste sur les mécanismes de transfert des surplus de production des zones excédentaires vers les zones déficitaires, sur le développement des infrastructures d'entreposage, sur le cadre réglementaire d'échanges de biens et de services développés dans les autres programmes du plan. Les maladies courantes tels le VIH/SIDA ou le paludisme bien présentes dans le pays et handicapant la production agricole ne sont pas explicitement évoquées dans ce plan.

Recherche, génération de technologies et dissémination

Le PNIA de la RDC aborde les principaux aspects des trois éléments du Cadre pour la Productivité Agricole en Afrique (FAAP). Ce Cadre traite des défis présentés par le Pilier 1V et cherche à renforcer les systèmes de connaissances agricoles capables de fournir des technologies durables et rentables qui seront largement adoptées par les cultivateurs et mèneront à la croissance agricole durable. Les trois éléments sont : 1) L'Evolution et Réforme des Institutions et Services Agricoles ; 2) Le renforcement des Investissements consacrés à la Productivité Agricole ; 3) L'Appui Financier Aligné et Coordonné.

La recherche agronomique en RDC est du ressort de l'INERA, qui travaille sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et de la Recherche Scientifique. A l'instar d'autres services étatiques, l'INERA a connu ces dernières années des difficultés de fonctionnement du fait de la faiblesse des ressources accordées par le Gouvernement.

Ce manque de ressources financières et matérielles a réduit sa capacité de génération technologique et a accéléré le départ des chercheurs vers d'autres opportunités. Au final, suite à la précarité des ressources

humaines et financières, bon nombre de ses programmes de recherche sont au ralenti ou arrêtés. De manière globale, ce programme vise à relancer les activités de recherche en vue de générer et de diffuser des technologies pour l'amélioration de la productivité dans une logique de développement durable. Conscient de l'importance de la recherche dans le développement agricole de la RDC, environ 13% du budget du PNIA lui sont consacrés, ce qui est louable.

L'accent doit être mis sur une plus grande participation des producteurs y compris les organisations / associations et des collectivités dans l'élaboration des politiques, l'établissement des priorités, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des activités de recherche. Le mode d'intervention des services de vulgarisation doit être fondé sur le principe de partenariat tenant compte du savoir endogène du producteur au lieu de la prescription traditionnelle descendante du vulgarisateur vers le paysan : il doit y avoir un véritable processus d'apprentissage réciproque. Le volet sur la gouvernance agricole (sousprogramme 4) doit clairement intégrer ce paradigme d'approche consacrant l'institution d'équipes mixtes intégrant chercheurs et vulgarisateurs qui devront travailler en synergie avec les producteurs en priorisant les problèmes effectifs identifiés dans les exploitations de ces derniers.

4. Alignement avec les engagements du pays

La République Démocratique du Congo accorde une large priorité au développement des filières agricoles et à l'agrobusiness. Une priorité absolue est accordée à juste titre à la stabilisation et l'accroissement des sources de revenus des ménages pour leur permettre d'investir dans la croissance de la production et la productivité agricoles. Ainsi, les Partenaires Techniques et Financiers du secteur rural de la RDC (PTF) participent actuellement au financement de plusieurs projets de développement agricole qui entrent en droite ligne avec les sous - programmes du PNIA. Les montants alloués à ces projets et programmes ont été capitalisés dans la budgétisation du PNIA et représentent les montants acquis. Cet exercice, qui démontre une bonne synergie entre le PNIA et les projets et programmes en cours, devrait être réactualisé avec la base de données des PTF sur les engagements en cours et les projets d'assistance au pays. Sur un budget prévisionnel de 5 730,8 millions de \$ US, les engagements actuels des Partenaires Techniques et Financiers ne représentent que 15% dudit budget, dégageant ainsi un gap d'environ 85% des besoins de financement du PNIA.

Le PNIA traite très peu des questions liées à l'accès aux marchés régionaux, à la facilitation du commerce et à la politique commerciale. Le lien avec le Programme Régional d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire du COMESA, l'Accord Tripartite COMESA - SADC - EAC qui va couvrir les 26 pays membres de ces trois Organisations Inter - Gouvernementales, sans oublier le Programme Régional de la CEEAC et de la SADC et les attentes du pays par rapport à ces cadres régionaux ne sont pas explicites dans le PNIA. C'est également le cas de l'impact qu'elle espère de l'intégration régionale en termes de désenclavement, de commerce, d'innovation, de croissance et de réduction de la pauvreté. Durant la première phase de mise en œuvre du PNIA, il n'est pas envisagé de lever les barrières non tarifaires au commerce régional, la facilitation de la libre circulation des personnes et des biens et les entraves réglementaires et techniques aux transferts d'argent au sein de la sous-région COMESA.

La mise en œuvre du PNIA aura des implications pour les politiques publiques de développement agricole et rural à travers notamment plusieurs réformes envisagées (i) la restructuration du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et notamment les Services Déconcentrés de l'Etat vu la volonté de décentraliser la mise en œuvre du PNIA, (ii) la politique du Gouvernement en matière d'inclusion du genre, (iii) la gestion des ressources naturelles, l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques, (iv) la Politique Foncière et (v) la Politique Commerciale de la RDC, membres de trois Communautés Economiques Régionales (COMESA, CEEAC et SADC).

5. Réalisme de l'opérationnalisation

La mise en œuvre du PNIA repose sur un dispositif de coordination au niveau national avec le Comité de Pilotage et le Comité Technique et au niveau de chaque Province des Comités Provinciaux de Pilotage. Le Comité National de Pilotage sera présidé par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, et réunira tous les Ministères Techniques impliqués dans l'exécution du PNIA. Le Chef de file des PTF, ainsi que les Présidents des faîtières des Organisations Paysannes siègeront dans ledit Comité. La revue technique indépendante salue l'effort des Autorités de la RDC d'impliquer tous les groupes d'acteurs au niveau le plus élevé possible de Coordination et de mise en œuvre. A l'effet de mieux matérialiser le caractère décentralisé de la mise en œuvre du PNIA, des Comités Provinciaux de Pilotage (CPP), placés sous l'autorité du Ministre Provincial en charge de l'Agriculture et du Développement Rural, avec pour mission générale d'orientation stratégique et de pilotage technique des Plans Provinciaux d'Investissement Agricoles (PPIA).

Le PNIA révèle que d'une manière générale, les structures du MINAGRIDER sont confrontées à des problèmes d'insuffisance en ressources humaines, de compétences techniques et capacités d'intervention, et d'obsolescence et/ou absence de normes et de procédures d'intervention. La réussite de la mise en œuvre du Programme dépendra en grande partie des dispositions qui seront prises pour corriger ces insuffisances. Bien que le PNIA précise les besoins en renforcement des ressources humaines et des capacités techniques des structures chargées de son pilotage et de sa mise en œuvre, une évaluation institutionnelle du secteur rural est nécessaire. L'objectif global de cette évaluation institutionnelle est de contribuer à la mise en œuvre du PNIA, au travers d'une meilleure adéquation de l'administration du secteur rural aux processus de décentralisation, déconcentration et dévolution de certaines missions de service public à des acteurs non étatiques.

Le financement actuellement disponible pour le PNIA ne représente que 15% des besoins de financement. Pour rappel, le budget total du PNIA est de 5 730,8 millions de Dollars US, soit en moyenne 716,35 millions de Dollars US par an. A titre de comparaison, entre 2010 et 2013, les investissements totaux au profit du secteur agricole ont varié entre 115 et 300 millions de dollars US; le budget du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural entre 6 et 26 millions de dollars US et la contribution des PTF entre 26 et 232 millions de dollars US. Ainsi, le financement requis pour la mise en œuvre du PNIA représente une augmentation substantielle du budget de l'agriculture comprenant le budget du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et les financements des PTF des projets et programmes agricoles. Cependant, en raison du gap important de financement du Programme National d'Investissement Agricole de la République Démocratique du Congo, il faudrait envisager d'intéresser davantage les Bailleurs de Fonds traditionnels au financement dudit programme, chercher de nouveaux partenaires stratégiques et mieux évaluer la contribution réelle de l'ensemble des acteurs avant l'organisation de la réunion d'affaire sur le PNIA (Business Meeting).

Le Programme d'Investissement stipule que les ressources publiques allouées à l'Agriculture ont rarement dépassé 3% du budget de la RDC au cours des dernières années, mais il faudrait la combinaison des budgets des Ministères et Agences Spécialisées dans le Développement Rural pour avoir une indication plus précise de la part du budget national alloué au secteur agricole et rural. Le dispositif institutionnel prévu pour la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole devrait permettre de limiter les insuffisances en matière de gestion des ressources publiques liées au manque de coordination des interventions dans le secteur entre les Ministères et les autres acteurs. De même, l'approche adoptée pour le pilotage et la mise en œuvre devra permettre d'améliorer la gestion des ressources publiques. En effet, le PNIA sera mis en œuvre dans une approche projet avec des procédures spécifiques de chaque bailleur de fonds. Le défi sera de s'accorder sur des mécanismes de financement et de décaissement complémentaires qui i) garantissent une gestion fiduciaire de qualité, ii) facilitent une fluidité des décaissements des différentes sources, iii) soient acceptables par les différentes parties et donc compatibles avec leurs procédures spécifiques.

1. Introduction

Cette section résume les résultats de la revue de la CUA-NEPAD du Programme National d'Investissement Agricole de la République Démocratique du Congo. Les principaux documents utilisés pour la revue sont :

- Le Plan National d'Investissement Agricole (2013 2020), Avril 2013 ;
- la charte PDDAA de la RDC signée le 17 mars 2011 ;
- le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCRP 2)
- la Note de Politique Agricole du Gouvernement, Novembre 2009 ;
- la Stratégie Sectorielle de l'Agriculture et du Développement Rural (SSADR) adoptée en Avril 2010 ;
- les brèves et les brochures.

Le rapport de revue met l'accent sur le degré d'alignement aux principes et documents cadres du PDDAA (Guide du PDDAA, cadre des piliers et le cadre de suivi - évaluation proposé) et formule des recommandations d'améliorations, qui pourraient contribuer à la réalisation des objectifs du PDDAA en République Démocratique du Congo.

Le PNIA dresse un aperçu global de l'économie, la structure et la performance du secteur agricole et fournit une feuille de route pour la réalisation de la vision pour le secteur agricole. Le PNIA est un plan d'investissement couvrant la période 2013-2020, qui fait ressortir les coûts et les activités nécessaires pour l'atteinte de son objectif global d'assurance d'une sécurité alimentaire durable dans le cadre régional, l'assistance aux groupes vulnérables et la création de nouvelles sources de croissance agricole. Le Programme National d'Investissement Agricole est articulé autour des axes prioritaires suivants :

- ✓ Promouvoir durablement les filières agricoles et développer l'agri business afin d'améliorer les revenus des paysans et des autres opérateurs du secteur ;
- ✓ Améliorer la gestion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et constituer des réserves stratégiques ;
- ✓ Développer et diffuser les produits de la recherche auprès des utilisateurs ;
- ✓ Améliorer la gouvernance agricole, promouvoir l'intégration de l'approche genre et renforcer les capacités humaines et institutionnelles ;
- √ Réduire la vulnérabilité du secteur agricole face aux changements climatiques.

Le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) a été adopté par les chefs d'État et de Gouvernements africains lors du Sommet de Maputo (Mozambique) tenu en 2003. Il était alors question de définir des stratégies pour transformer l'agriculture africaine et combattre de façon durable la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Le PDDAA annonce une ère nouvelle dans le développement international et est non seulement en train de transformer le secteur agricole largement négligé jusqu'ici, mais encore de créer des partenariats uniques et novateurs en matière de développement agricole. Les plans d'investissement détaillés et inclusifs émanent de :

- (i) la formulation interministérielle de stratégies intersectorielles et de plans d'investissement qui sont formulés par les pays eux-mêmes ;
- (ii) l'implication du Secteur Privé, de la Société Civile et des Organisations de Producteurs dans l'identification des priorités pour une croissance économique basée sur l'agriculture ;
- (iii) la mobilisation d'une expertise technique de l'ensemble du Continent pour l'établissement de cadres de politiques, de guides et d'outils de mise en œuvre qui fournissent une base sûre et vont orienter une gestion axée sur les résultats ;
- (iv) le rassemblement des partenaires au développement et des agences de coopération bi et multilatérale dans le dialogue et la planification.

Le PDDAA est un programme de transformation sociale ayant une très grande influence sur la transformation de l'architecture de l'aide au développement et de la planification stratégique. Le PDDAA offre de nombreuses opportunités de création de valeur car il apporte un soutien à l'élaboration de plans détaillés d'investissement agricole s'accompagnant de systèmes comparables de suivi - évaluation, de revues indépendantes des aspects politiques, techniques et financiers des plans, de revues par les pairs et de renforcement de capacités. L'approche PDDAA gagne du terrain en créant une pression positive des pairs entre les gouvernements africains pour l'élaboration des stratégies et des plans d'investissement de qualité, la création d'un environnement propice à la mise en œuvre des plans et la transformation de ces plans en programmes à même de stimuler la croissance et de réduire la pauvreté de façon efficace.

En continuité d'un processus ayant impliqué toutes les parties prenantes de la région, le COMESA, chargé de coordonner la mise en œuvre du PDDAA au niveau régional (Afrique Orientale et Australe), est en train d'élaborer son Pacte Régional en plus de l'Accord Tripartite (Tripartite Agreement) signé avec la SADC et l'EAC. L'ambition de l'Accord Tripartite est d'assurer la sécurité alimentaire d'une population amenée à doubler à l'horizon 2030 en s'appuyant prioritairement sur le potentiel de production et d'échanges de la région, la coordination et l'harmonisation accrue de la mise en œuvre du PDDAA. Cette Politique Agricole Commune vise à garantir que l'agriculture soit non seulement productive et compétitive sur les marchés régionaux et internationaux, mais assure également la sécurité alimentaire et constitue une source de revenus décents pour les producteurs. Il entend mettre l'accent sur la productivité agricole et sur la création de valeur ajoutée à travers notamment la promotion de l'approche chaîne de valeur agricole.

Les Programmes Nationaux d'Investissement Agricole (PNIA) mettent l'accent sur les quatre piliers du PDDAA:

- Pilier I: Gestion durable des terres et des ressources en eau;
- Pilier II : Développement des marchés et des capacités commerciales ;
- Pilier III : Sécurité alimentaire et nutritionnelle des couches vulnérables ;
- Pilier IV : Recherche, génération de technologies et dissémination.

Les résultats de ces plans ont été validés et les modalités de leur application sont contenues dans les pactes signés entre les partenaires techniques et financiers, les acteurs de la société civile et les organisations socioprofessionnelles lors de tables-rondes nationales sur le financement de l'agriculture.

Ce rapport fournit des informations et recommandations de la Revue Technique Indépendante de la CUA / NEPAD du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) de la République Démocratique du Congo. Le rapport porte essentiellement sur la cohérence avec les principes et cadres du PDDAA tels que définis dans les guides du PDDAA et cadres stratégiques des Piliers. Les questions fondamentales qui ont été posées lors de la revue du programme figurent dans le guide de mise en œuvre du PDDAA, dans le guide de revue post - compact et dans le guide inter-piliers pour la mise en œuvre du PDDAA lui-même basé sur les

documents plus détaillés intitulés cadres stratégiques des piliers et les documents d'accompagnement sur l'élevage, la pêche, la foresterie, l'environnement, les changements climatiques et l'approche genre.

La revue salue les efforts de la RDC dans l'élaboration d'un plan détaillé pour lutter contre la pauvreté rurale, la faim et répondre aux besoins nutritionnels de ses populations dans le contexte du PDDAA. La présente revue propose des domaines à considérer pour le renforcement du PNIA afin qu'ils contribuent plus efficacement à la réalisation des objectifs du PDDAA et améliorent leur impact dans le pays.

2. Contexte de la revue

Le COMESA et ses dix neuf États membres ont joué un rôle prépondérant dans la promotion du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), une initiative du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) qui est un programme de l'Union Africaine. En vertu des compacts déjà signés par les pays membres, les États s'engagent à faire un effort pour atteindre, voire dépasser, le seuil de 10% du budget national alloué au développement agricole, afin d'atteindre un taux de croissance agricole d'au moins 6% par an. Après la signature de leurs stratégies, les pays ont élaboré leurs Plans Nationaux d'Investissement Agricole dans le cadre du PDDAA. Les plans d'investissement sont alors soumis à l'examen technique mené par la Commission de l'Union Africaine (CUA), l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD (APCN), et le COMESA. Cette revue technique post - compact est une étape critique dans la mise en œuvre opérationnelle des stratégies par pays et des plans d'investissement.

L'objectif principal est d'évaluer collectivement :

- (i) la probabilité pour les programmes d'investissement de réaliser la croissance et les perspectives de réduction de la pauvreté énoncées dans les différents scénarios en fonction des stratégies choisies et résumées dans les brèves et brochures des différents pays ;
- (ii) l'utilisation dans la conception des programmes d'investissement ci-dessus des meilleures pratiques et d'autres conseils techniques identifiés dans les documents cadres des piliers du PDDAA;
- (iii) le réalisme technique (alignement des ressources sur les résultats) et l'adéquation des arrangements institutionnels développés dans les programmes ;
- (iv) l'intégration des principes du PDDAA à savoir une revue et un dialogue inclusifs ;
- (v) la cohérence avec les principes budgétaires et les engagements en matière d'aide au développement convenus dans le Pacte ;
- (vi) l'adéquation des arrangements institutionnels pour une mise en œuvre efficace et efficiente, y compris les outils de partage de l'information et des connaissances, le suivi évaluation et l'évaluation continue et l'apprentissage ;
- (vii) la pertinence et la cohérence entre les politiques, les modalités d'exécution et de mise en œuvre et les domaines d'investissement, les priorités ou les objectifs du programme ;
- (viii) la pertinence et la faisabilité des indicateurs d'impacts et la répartition des rôles et responsabilités ;
- (ix) l'étendue et la qualité du dialogue, la revue des pairs et le système de responsabilité mutuelle pouvant contribuer et relier le plan aux objectifs d'intégration régionale.

Le but de la revue n'est pas de valider ou d'évaluer les programmes d'investissement et autres éléments de l'agenda post-compact. Il s'agit plutôt de s'assurer que toutes les mesures possibles sont prises pour faire en sorte que les objectifs et les cibles fixés dans le Plan d'Investissement définis dans l'agenda du PDDAA soient atteints. La revue doit être considérée et abordée comme un exercice visant à préparer le terrain pour la réussite de la mise en œuvre des plans approuvés à la table - ronde et reflétés dans le compact et le PNIA. Les résultats de la revue devraient donc être un ensemble de recommandations concrètes et réalisables pour :

- (i) la mobilisation immédiate de l'expertise requise, des compétences et des partenariats pour une mise en œuvre immédiate sur le terrain ;
- (ii) l'établissement d'un mécanisme visant à faciliter l'engagement des bailleurs de fonds dans le financement et donc de dégager les ressources nécessaires pour répondre aux besoins de financement des plans dans un délai raisonnable ;
- (iii) la rationalisation du processus d'examen et d'évaluation et les normes pour accélérer le traitement des dossiers par les donateurs individuels ;
- (iv) la mise en place de systèmes de connaissance pour une revue inclusive, le suivi évaluation, la responsabilité mutuelle, l'évaluation de l'apprentissage et de l'impact, y compris les consultations en cours et le dialogue pour améliorer la mise en œuvre ainsi que le développement et la conception de nouveaux programmes.

Une fois revus et ajustés, les plans d'investissement sont présentés à la Communauté Internationale, à l'occasion d'une Réunion d'Affaires (High Level Business Meeting) convoquée pour l'approbation et la mobilisation des ressources additionnelles, pour combler les déficits de financement. Étant donné que le PDDAA est reconnu au plan Continental comme la référence en matière de qualité dans la définition des plans d'investissement, les partenaires au développement traditionnels et émergents, le secteur privé et les nouvelles structures de financement respectent les recommandations et les reconnaissances du PDDAA.

Sous la direction des équipes de pays, les stratégies seront mises en œuvre avec :

- i. des documents détaillés de projet et d'évaluation des coûts,
- ii. la création ou le renforcement des systèmes de suivi évaluation,
- iii. le renforcement des capacités nécessaires à la mise en œuvre,
- iv. un changement de politique afin d'assurer un environnement favorable,
- v. la création ou le renforcement des éléments institutionnels nécessaires à un environnement favorable,
- vi. la mise en cohérence des réformes à long terme liées à d'autres stratégies du domaine agricole, de réduction de la pauvreté, des approches sectorielles et des programmes sectoriels élaborés.

3. Les composantes, la méthodologie, les critères et les outils de la Revue Technique Indépendante

L'approche de base de la revue consiste à évaluer les actions proposées et les résultats des programmes par rapport aux principes et objectifs du PDDAA et aux objectifs, pratiques et approches du pays tels que définis et consentis dans le Pacte PDDAA signé. Les critères sont l'évaluation de la cohérence ou de l'absence de cohérence des programmes à l'aide des indicateurs déjà définis. Les principales composantes et les outils de la revue sont les suivants :

- L'alignement sur les principes et objectifs du PDDAA, la mise en œuvre du guide d'exécution du PDDAA définissant la vision, les principes, les éléments de stratégie de base et les attentes en matière d'impact;
- ii. La cohérence et la compatibilité avec les objectifs et cibles à long terme de croissance et de réduction de la pauvreté indiqués dans les brochures de la table ronde et les documents d'information technique mesurant la productivité agricole à long terme, la croissance, la performance commerciale, et les résultats liés à la pauvreté;
- iii. L'incorporation de meilleures pratiques techniques et questions relatives aux domaines prioritaires du PDDAA: Les documents relatifs aux cadres des piliers portant sur les questions stratégiques clés, les éléments de base du programme et les meilleures pratiques;
- iv. La qualité et la disponibilité opérationnelle de mise en œuvre et l'alignement sur les engagements pris lors de la signature du Pacte : Le pacte du PDDAA précisant les engagements aux plans politique, budgétaire, de l'aide au développement, de la revue et du dialogue ;
- v. les programmes d'investissement détaillés montrant les intrants, les produits, les résultats attendus et les arrangements institutionnels ;

vi. Les lignes directrices de coordination des donateurs pour le soutien au PDDAA au niveau des pays, décrivant les modalités de l'engagement entre les agences locales partenaires au développement, les gouvernements et autres parties prenantes.

La revue se déroule suivant cinq axes majeurs, à savoir :

La Composante 1 se penche sur l'alignement sur les principes et les éléments de stratégie du PDDAA pour s'assurer que tous les éléments de la vision, les principes et éléments fondamentaux de la stratégie, tels que définis à l'Annexe I du Guide Post Compact du PDDAA sont reflétés dans les programmes du pays et s'il y a des lacunes, les identifier afin d'assurer un alignement complet.

Outil de référence: Guide pour la mise en œuvre du PDDAA.

La Composante 2 examine la cohérence du plan et de l'impact potentiel sur la croissance à long terme et les options de réduction de la pauvreté. Cette section évalue si :

- (i) les objectifs de croissance globale sont énoncés ou induits dans les plans,
- (ii) les changements dans les différents sous-secteurs et les objectifs connexes, en particulier, s'écartent de la performance sectorielle et des résultats sous-jacents des scénarios stratégiques à long terme en matière de réduction de la pauvreté.

Cette composante présente également un profil comparatif de pays, sur la base d'une douzaine d'indicateurs PDDAA suivi par le ReSAKSS pour tous les pays d'Afrique, pour montrer le statut actuel de chaque pays par rapport à ses pairs, et ainsi identifier les lacunes à combler.

Outils de référence : Brochures, documents techniques, documents relatifs au PNIA.

La Composante 3 cherche à établir si le plan d'investissement comprend l'adoption des meilleures pratiques et l'inclusion d'éléments de base du programme. L'objectif de cette évaluation est de déterminer les points où une définition plus claire et une plus grande compréhension des enjeux stratégiques sont nécessaires et également de voir si une meilleure intégration des bonnes pratiques peut contribuer à améliorer la conception des plans et maximiser l'impact de la croissance.

Outils de référence : Documents cadre des piliers, guides et outils de mise en œuvre.

La Composante 4 met l'accent sur l'alignement sur les engagements relatifs au Pacte et son objectif est de s'accorder sur: (i) un plan d'actions commun pour respecter les engagements en matière de politique de budget et d'assistance (ii) identifier et confirmer les modalités d'examen mutuel, y compris les forums de dialogue et les systèmes de connaissances pour suivre et faire rapport sur ces engagements.

Outils de référence : Charte PDDAA, Brochure 5 et les lignes directrices des donateurs pour le soutien du PDDAA au niveau des pays.

La Composante 5 se penche sur le réalisme opérationnel des programmes d'investissement et vise à vérifier et à confirmer la pertinence du contenu, du coût et des arrangements institutionnels, et, si nécessaire, à identifier les améliorations à apporter aux plans opérationnels et de la conception pour une mise en œuvre réussie. La tâche de cette section est de vérifier lesquels des principaux éléments figurant au tableau 1 du Guide Post Compact PDDAA sont consignés dans les plans d'investissement.

Outils de référence : Programmes d'Investissements détaillés.

4. Revue CUA/NEPAD du Programme National d'Investissement Agricole de la République Démocratique du Congo

Composante 1: Alignement avec la vision, les principes et les éléments de stratégie du PDDAA

C1.1 Alignement avec la vision, les principes et les éléments de stratégie du PDDAA

Avec un investissement public prévu de 10% du budget de l'État dans le secteur agricole contre un niveau actuel de 2,5 à 5% en tenant compte ou non de l'ensemble des Ministères et Agences du Secteur Rural, le Programme National d'Investissement Agricole de la RDC est susceptible de générer une croissance agricole soutenue. Le PNIA s'aligne parfaitement sur la vision, les principes et les éléments de la Stratégie du PDDAA. Toutefois, cette croissance n'occasionnera certainement pas une réduction de pauvreté de 50% à l'horizon 2015 par rapport à son niveau de 1990 au lancement des Objectifs du Millénaire pour le Développement. En réalité, avec les troubles sociopolitiques qu'à connu le pays au cours des dernières décennies, la situation de référence des OMD est ramenée à l'année 2005 avec une incidence de la pauvreté de 71,43%. Les résultats du modèle de la RDC prévoient une incidence de la pauvreté au niveau national de 52,39% en 2013, correspondant respectivement à 51,45% d'incidence de la pauvreté rurale et 54,99% d'incidence de la pauvreté urbaine.

Les programmes développés dans le cadre du PNIA sont dans le prolongement direct des priorités et des engagements stipulés dans la Charte PDDAA de la RDC. Ainsi, la revue technique indépendante note avec satisfaction les efforts de cohérence observés avec tous les documents cadre antérieurs et le caractère multisectoriel du Programme qui prend en compte tous les aspects du développement rural (Agriculture, Élevage, Pêche, Hydraulique). En mettant l'accent sur le développement des filières agricoles, animales et halieutiques, la République Démocratique du Congo entend améliorer la productivité agricole et mieux exploiter les ressources et potentialités agricoles du pays pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et lutter efficacement contre la faim, la pauvreté - notamment en milieu rural - et la malnutrition.

Recommandations

- 1. Mieux évaluer la part du budget de l'Etat Congolais consacré au secteur agricole en prenant en compte l'ensemble des Ministères et Agences de Développement Agricole et Rural;
- 2. S'accorder sur la situation de référence des OMD (1990 ou 2005) et réactualiser les données de base de la situation de référence pour faciliter le Suivi Evaluation de la mise en œuvre du PNIA;
- 3. Réactualiser les enquêtes 1, 2,3 sur les ménages de 2005 qui ont servi de base de données pour l'élaboration du PNIA, notamment en ce qui concerne l'incidence de la Pauvreté (finalisation et publication des résultats de l'enquête 4 sur les conditions de vie des ménages réalisée en 2012);
- 4. Intégrer les sous secteurs de la foresterie et de l'environnement dans le PNIA pour mieux prendre en compte l'ensemble des aspects du Développement Agricole et Rural.

C1.2 Programmes de réformes

La mise en œuvre du PNIA aura des implications pour les politiques publiques de développement agricole et rural à travers notamment une réforme institutionnelle du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural. Ces réformes institutionnelles seront accompagnées par un programme de renforcement des capacités de MINAGRIGER et de l'ensemble des acteurs. Toutefois, la mise en œuvre du PNIA devrait également se traduire par des réformes de la politique du Gouvernement de la RDC en matière d'inclusion du genre, de gestion des ressources naturelles, de l'environnement et d'adaptation aux changements climatiques, mais également une clarification de la politique foncière. Le renforcement des capacités des acteurs, notamment les Organisations de Producteurs et les Associations de Commerce, ainsi que les chercheurs et les vulgarisateurs à mieux intégrer les savoirs endogènes des agriculteurs, doit être pris en compte et budgétisé dans le PNIA.

C1.3. Alignement sur les engagements de la Charte PDDAA

L'alignement des différents groupes d'acteurs sur les engagements pris dans le cadre de la Charte PDDAA (Pacte), doit encore se concrétiser, en particulier dans la mise en œuvre. Cependant certaines tendances positives semblent déjà se dégager. La phase de formulation du plan d'investissement a été caractérisée par une démarche participative, qui répond au principe d'inclusivité préconisé par le PDDAA. Toutefois, il serait souhaitable que le plan de financement du PNIA de la République Démocratique du Congo fasse ressortir la contribution du secteur privé dans sa mise en œuvre de même que le rôle des différents groupes d'acteurs dans la réalisation des objectifs du plan.

La CUA, le NEPAD, le COMESA et les autres partenaires régionaux, de par le leadership démontré à cette étape de préparation de la Conférence sur le Financement (High Level Business Meeting), sont en train de tenir leur engagement qui est de soutenir les programmes prioritaires de la RDC définis dans le PNIA par la mobilisation d'un appui politique, financier et technique. L'engagement actuel des Organisations de Producteurs, de la Société Civile et du Secteur Privé dans la finalisation du programme d'investissement et la préparation de la Conférence sur le Financement du PNIA laisse augurer une suite positive.

C1.4 Équilibrage des programmes

La Revue Technique Indépendante de l'UA/NEPAD note avec satisfaction la volonté du Gouvernement de la RDC d'assurer un bon équilibrage entre les programmes du PNIA tout en mettant l'accent sur le développement des filières agro-pastorales et halieutiques. La part de budget réservée à chaque programme se présente ainsi :

Programme 1 : Promotion des filières agricoles et de l'agri business : 64 %.
 Programme 2 : Gestion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle : 9 %.
 Programme 3 : Recherche, vulgarisation et enseignement agricoles : 13 %.
 Programme 4 : Gouvernance agricole, genre et renforcement des capacités : 11 %.
 Programme 5 : Adaptation aux changements climatiques : 3 %.

Toutefois, tout en marquant notre accord sur la priorité accordée au développement des filières et à l'agrobusiness, nous suggérons au Gouvernement de la RDC de considérer le développement des infrastructures rurales, notamment pour la maîtrise de l'eau, l'énergie en milieu rural pour y développer des activités économiques et de transport (pistes et bacs, transport fluvial et ferroviaire) pour le désenclavement des zones de production, comme un programme transversal à part entière pour soutenir le développement des filières et de l'agrobusiness. Il serait également souhaitable de reconsidérer le développement des marchés agricoles (national, régional et international) en tant que programme transversal à part entière.

C1.5. Collaboration interministérielle et coordination

Le processus d'élaboration du PNIA de la République Démocratique du Congo a pris en compte ce principe en impliquant de façon effective la participation des Institutions Publiques, des Ministères Sectoriels, des Instituts de Recherche, des Organisations Paysannes, de la Société Civile, du Secteur Privé et des Partenaires Techniques et Financiers. Au-delà de la participation de ces différents acteurs au processus de formulation du Programme National d'Investissement Agricole, des liens intersectoriels ont été établis notamment au niveau de la collaboration interministérielle entre le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINAGRIDER) et les autres Départements Ministériels, notamment le Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme ; le Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et de la Recherche Scientifique ; le Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant ; le Ministère de l'Économie et du Commerce ; le Ministère des Finances ; le Ministère du Budget ; le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Infrastructures, des Travaux Publics et de la Reconstruction ; le Ministère de l'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises et le Ministère de la Santé Publique et les Affaires Foncières.

La Coordination générale du PNIA sera assurée par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural en respectant les orientations consignées dans la Charte Nationale de partenariat pour la mise en œuvre du PDDAA signé le 17 mars 2011. Toutefois ce partenariat mérite d'être davantage renforcé quant à la mise en œuvre du PNIA en veillant à une représentation effective des différents groupes d'acteurs dans les organes de pilotage et de coordination aussi bien au niveau national que provincial. Le ministère chargé des travaux publics sera ainsi très interpellé dans l'encadrement effectif de la réalisation des routes et autres infrastructures de désenclavement des zones de production agricole. La revue technique indépendante félicite le Gouvernement de la RDC pour sa volonté d'impliquer l'ensemble des groupes d'acteurs à travers leur représentation au niveau du comité de pilotage ; niveau le plus élevé possible présidé par le premier Ministre, Chef du Gouvernement. La revue technique salue également la volonté du Gouvernement de la RDC de décentraliser l'élaboration et la mise en œuvre du PNIA avec les Plans Provinciaux d'Investissement Agricole (PPIA).

C1.6. Engagement des acteurs et participation du secteur privé

L'alignement des différents groupes d'acteurs sur les engagements pris dans le cadre de la Charte PDDAA, doit encore se concrétiser, en particulier dans la mise en œuvre. Cependant certaines tendances positives semblent déjà se dégager. La phase de formulation du PNIA a été caractérisée par une démarche participative, qui répond au principe d'inclusivité préconisé par le PDDAA.

Toutefois il serait souhaitable que le plan de financement du PNIA fasse ressortir la contribution du secteur privé dans sa mise en œuvre (investissements directement productifs) de même que le rôle des différents groupes d'acteurs dans la réalisation des objectifs du plan. Leur engagement actuel laisse augurer une suite positive du processus PDDAA en République Démocratique du Congo.

C1.7. Mesures de coordination des Donateurs

Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) de la RDC dans le domaine agricole, à travers les coopérations bilatérales et multilatérales, s'organisent en instances de coordination afin d'assurer un alignement harmonisé de leurs interventions. Ainsi, une base de données présente la cartographie des interventions des PTF dans le secteur agricole. Les PTF intervenant dans le secteur agricole et rural sont regroupés au sein du Groupe Inter Bailleur Agriculture et Développement Rural (GIBADER), qui est présidé par la Coopération Belge qui a signé la Charte PDDAA au nom des Partenaires Techniques et Financiers et joue le rôle de leur Chef de file en République Démocratique du Congo. Cependant, le Gouvernement de la RDC devrait créer un comité conjoint avec les PTF pour une meilleure coordination des activités de développement agricole et de lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition.

C1.8 Implication du secteur privé

Trois organisations nationales du secteur privé font office d'interlocuteurs de l'Etat en qualité de secteur privé agricole pour la mise en œuvre du PNIA. La Fédération des Entreprises du Congo (FEC), qui constitue à la fois la Chambre de commerce et d'industrie et la principale organisation patronale de la RDC, représente actuellement plus de 1500 sociétés issues de tous les secteurs de l'économie congolaise. La Confédération des Petites et Moyennes Entreprises du Congo (COPEMECO), et la Fédération Nationale des Petites Entreprises du Congo (FENAPEC), regroupent en leur sein les principales PME œuvrant dans divers secteurs de l'économie nationale avec une place prépondérante des PME agricoles dans ces deux structures.

La Fédération des Entreprises du Congo, en sa qualité d'organisation faîtière du Secteur privé, s'est engagée auprès des autorités pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre du PNIA en signant la Charte PDDAA. Ce fort engagement devrait se traduire par une réelle implication du secteur privé dans la mise en œuvre du PNIA. De plus, le PNIA prévoit la réalisation d'investissements directement productifs, donc du ressort du Secteur Privé, qui pourrait se matérialiser par la mise en place d'une ligne de crédit à taux bonifiés au bénéfice des acteurs. Toutefois, le PNIA devrait mettre davantage en relief l'implication du secteur privé dans le financement des investissements productifs.

C1.9. Harmonisation et alignement du groupe de travail des partenaires techniques et financiers

La coordination des PTF indispensable pour soutenir le PNIA est assurée par la Coopération Belge, chef de file des Partenaires Techniques et Financiers du secteur agricole de la RDC. Toutefois la nécessité de la mise en place d'un cadre de concertation État - Partenaires Techniques et Financiers pour la mise en œuvre du PNIA est ressentie par les différents acteurs. Ce cadre aurait pour objectif d'assurer une bonne concertation entre le Gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers dans le cadre de la mise en œuvre du PNIA. Il traduirait également un signal fort pour l'application de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide en République Démocratique du Congo.

Composante 2: Cohérence avec les objectifs à long-terme de croissance et de réduction de la pauvreté

C2.1 Place de l'Agriculture dans l'économie

L'agriculture constitue le secteur de base de l'économie congolaise en termes de sa contribution au PIB et de l'emploi. Sa part dans le revenu national a atteint jusqu'à 50% dans les années 1990. Cependant, depuis 2002, cette part a graduellement diminué mais le secteur agricole a encore continué à fournir jusqu'à concurrence de 40,3% du PIB, (contre environ 13% pour le secteur minier) et a employé plus de trois quarts de la population active en 2006. Les nombreuses contraintes auxquelles est confronté ce secteur agricole, peuvent contribuer à l'explication de cette baisse continue et graduelle de la production agricole, entre autres : une faible productivité des filières végétales, animales et halieutiques ; une allocation budgétaire encore insuffisante ; la dégradation et le faible niveau d'accès aux infrastructures de base ; la faiblesse de la demande interne et le faible niveau de valorisation des productions.

Malgré ces contraintes qui entravent son développement depuis plus d'une décennie, le potentiel agricole est énorme mais largement sous utilisé: près de 80 millions d'hectares de terres arables actuellement cultivées à 9-10 % seulement; diversité agro-climatique, abondance et régularité des pluies, et présence d'eaux de surface en grande quantité permettant d'envisager une production très diversifiée. Plusieurs stratégies de développement agricole ont été mises à contribution dans le but de relancer le secteur agricole et exploiter son potentiel dont le Plan National d'Investissement Agricole qui vise à relancer ce secteur en relevant les grands défis de la Nation à l'horizon 2020. Avec la mise en application effective de ce plan, la RDC table sur un taux de croissance agricole annuel d'au moins 6% et une allocation du budget national d'au moins 10% au secteur agricole. Ces objectifs de croissance sont conformes aux objectifs du PDDAA et permettront de réduire considérablement la pauvreté.

C2.2 Les résultats du PNIA en termes de croissance et de réduction de la pauvreté comparés aux autres scenarii.

Si le Plan National d'Investissement Agricole est effectivement mis en œuvre et que l'objectif de réduction de la pauvreté de moitié à l'horizon 2015 est considéré, le pays pourra réaliser à l'horizon 2020, une croissance de PIB d'au moins 8.21% pour le secteur agricole, 9.56% pour l'industrie et 8.69% pour les services ce qui entrainerait une augmentation d'au moins 8.92% de PIB global (voir graphique 1). Avec ces taux de croissance, le niveau de pauvreté est réduit de 47.02% à 39.02% entre 2013 et 2015, pour atteindre 20.93% en 2020. Ainsi, l'objectif de réduction de la pauvreté à l'horizon 2015, ne sera atteint qu'en 2016 soit avec un an de retard (graphique 2). Comparativement à la période pré compact, ces taux sont nettement supérieurs pour le PIB global 8.7%, et de 8.5%, 9% et 8.6% respectivement pour les PIB des secteurs agricole, industrie et des services. Il est recommandé d'accélérer la croissance tant au niveau sectoriel que global par la mise en œuvre effective du PNIA et des mécanismes prévus à cet effet.

Figure 1 : Croissance de PIB National et sectoriel

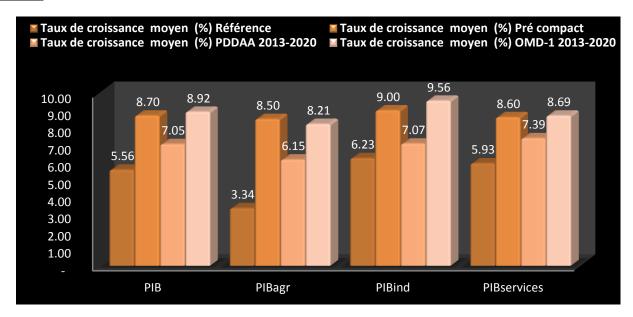
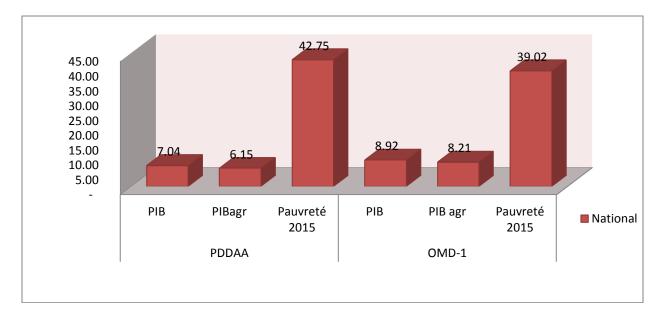


Figure 2 : Niveau de pauvreté en 2015



C2.3. Croissances Sous-sectorielles sous le PNIA compares aux objectifs a long terme

Dans l'ensemble, la croissance du secteur agricole a été essentiellement influencée par une augmentation des rendements de certaines cultures, lesquels ont eu un impact significatif sur la production sous sectorielle des céréales, des tubercules et des produits industriels qui par essence sont des produits d'exportation. En effet, si le PNIA est mis en œuvre et que le scénario de réduction de la pauvreté est considéré, les augmentations de rendements pour certaines cultures comme le maïs, le riz, le manioc, la banane Plantain, et les cultures industrielles, seront respectivement de l'ordre de 3,5%, 1,22%, 2,71%, 2,63% et 4,86% contre 2,7%, 2,5%, 3,2%, 3% et 6,5% pour le pré compact. Cette situation affecte les projections sur la production réalisées à cet effet. Ainsi donc, à titre d'illustration, les productions du maïs et du riz seront respectivement de l'ordre de 1497,32 et 299,29 en milliers de tonnes contre 1151 et 316 prévus pour la période pré compact. Une reconsidération des rendements et par conséquent, des projections réalisées dans le cadre du PNIA, est donc vivement recommandée.

Par ailleurs, la figure 3 permet d'identifier les sous-secteurs agricoles prioritaires et potentiellement rentables en matière d'investissements en se basant sur quatre critères : effet multiplicateur, effet de taille initiale, effet de réduction de la pauvreté, et effet de rendement potentiel. Il en ressort que les sous-secteurs 'céréales et tubercules' constituent des secteurs prioritaires si l'on considère les quatre indicateurs réunis. En tant que tels, ces sous-secteurs devraient être priorisés et bénéficier d'une attention particulière en matière d'investissements.

Figure 3: Identification des sous secteurs prioritaires et des investissements

	Effet multiplicateur							
	Autres cultures		Effet croissance et rendement potentiel					
				Bétail				
	Bétail	Tubercules	Autres cultures					
		Céréales						
Autres cultures								
Effet reduction of	de pauvreté	Bétail						

Effet taille initiale

C2.4. Les dépenses agricoles prévues sous le PNIA comparées aux besoins de financement à long terme du secteur agricole

En considérant la part budgétaire allouée au secteur agricole, force est de constater que ce secteur ne reçoit qu'une part insignifiante du budget de l'Etat : 0,8 % cent en 2002, 1,3 % en 2004 et 1,7 % en 2007. En outre, en se basant sur la période de référence 2010 - 2013, les données fournies par le Ministère de l'agriculture nous renseignent que cette part serait de 1,07%, 1,37%, 3,85% et 1,26% respectivement en 2010, 2011, 2012 et 2013, soit une moyenne de 1,92% au cours de la période 2010 - 2013.

Partant de cette tendance et de l'hypothèse d'une élasticité forte de 0.308, et si le scénario de croissance cible de 6% est considéré, la part budgétaire réservée serait de 1,51% en 2013, et de 2,62% en 2020 contre 1,59% et 3,24% respectivement en 2013 et 2020 lorsque le scénario de la réduction de la pauvreté est visé comme alternative.

Lorsque l'hypothèse d'une élasticité faible de 0.15 est considérée, ces parts seraient de : 1,77% et 6,09% en 2013 et 2020, contre 1,95% et 9,01% respectivement en 2013 et 2020 (tableau 1). Sous cette dernière hypothèse, quoique inférieure au seuil de 10%, nous remarquons une réelle volonté d'accroître le niveau de dépenses budgétaires alloué au secteur agricole à l'horizon 2020. Cependant, des efforts considérables doivent être fournis de la part du gouvernement pour atteindre l'objectif 10% à long terme tel que soutenu dans le PNIA.

De ce qui précède, cette situation aura un impact sur le budget initial du PNIA et par conséquent, il sera impératif de veiller sur les capacités de mobilisation financières et de planification et d'exécution technique du PNIA.

<u>Tableau 1</u>: Dépenses allouées au secteur agricole

	Référence	Р	DDAA	OMD-1		
Indicateur	(2010-2013)	Elasticité faible	Elasticité forte	Elasticité faible	Elasticité forte	
Dépenses agricoles	10.57	40.98	19.96	54.72	26.65	
Total Dépenses Budgétaires	4.69	18.19	9.37	24.30	12.49	
Ratio dépenses totales (%) dépenses agricoles/Dépenses totales						
Situation de référence	1.92					
Pour 2013		1.77	1.51	1.95	1.59	
Pour 2020		6.09	2.63	9.01	3.25	

Source : Budget détaillé du MINAGRIDER et Résultats du modèle EDG et micro-simulation de la RDC

Conclusion et remarques

Dans l'ensemble, les performances au cours de la période post compact laissent voir que les objectifs de croissance qui sont retenus dans le PNIA permettraient à la RDC d'atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté si des efforts considérables sont fournis c'est - à-dire si les plans d'investissement sont mis en œuvre avec succès pour atteindre leurs objectifs de rendement post compact pour les différents sous-secteurs. Le scenario OMD-1 mériterait d'être considéré et permettrait de réaliser l'objectif de réduction de pauvreté de moitié en 2016 soit un an après.

La part budgétaire allouée au secteur agricole est loin d'atteindre l'objectif assigné d'au moins 10% au cours de la période du PNIA. Cette situation aura un impact sur le budget initial du PNIA. Ainsi, des efforts considérables doivent être fournis de la part du gouvernement pour atteindre cet objectif à l'horizon 2020 tel que soutenu dans le Plan d'investissement, et un accent particulier doit être mis sur les capacités de mobilisations financières et de planification et d'exécution technique du PNIA.

L'absence de données n'a pas permis d'évaluer les enjeux concernant la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il est essentiel que les dispositions nécessaires soient prises pour mettre à jour régulièrement les données de l'enquête de base des ménages qui ont été utilisées lors de l'analyse précompact de nature à faciliter le suivi de la pauvreté et les effets en terme de sécurité alimentaire et nutritionnelle du plan d'investissement.

Composante 3: Viabilité technique des éléments de programme

C3.1. Pilier 1: Gestion de l'eau et des terres

Cette section de la revue analyse la prise en compte du plan des bonnes pratiques en termes de gestion des terres, de l'eau utilisée à des fins agricoles et examine si les contraintes liées au foncier et aux changements climatiques ont été développées dans le plan. Le PNIA présente l'avantage de couvrir l'ensemble du secteur rural, de ce fait, il prend en compte les aspects transversaux du PDDAA, notamment l'élevage, la pêche et la gestion des forêts, mais aussi les changements climatiques en lien avec le pilier I. Cependant de façon générale, les activités ne sont pas détaillées, ce qui ne permet pas d'apprécier les indicateurs chiffrés à atteindre, encore moins la faisabilité des activités et leur efficience.

3.1.1. Gestion durable des terres

Dans le souci d'un développement durable des productions agricoles, le PNIA prend en compte la gestion durable des terres et aborde également la question de la protection de l'environnement. Toutefois, les aspects institutionnels et de politique (gouvernance) en matière de Gestion Durable des Terres (GDT) et en renforcement des capacités des agriculteurs ne sont pas assez élaborés. Le Congo est pourtant confronté à un régime foncier dualiste tiraillé entre le juridique formel et le traditionnel sur le terrain. Les activités de la gestion durable des terres du PNIA ne sont pas bien décrites et les orientations précises avec le soutien des partenaires régionaux ou internationaux (exemple le GEF pour les aspects liés à l'environnement) ne sont pas prises en compte. Le plan ne fait pas mention des autres plans globaux antérieurement validés et en cours de mise en œuvre, qui ont permis non seulement d'atteindre d'importants résultats, mais aussi de tirer des leçons. Le PNIA ne fait pas de référence aux conventions que le Congo a ratifiées, notamment celles relatives aux changements climatiques, à la biodiversité et aux Polluants Organiques Persistants.

En outre, les éléments de détails fournis ne permettent pas d'apprécier suffisamment les objectifs chiffrés à atteindre. En effet, Il n'y a pas d'objectif chiffré à atteindre en termes de gestion durable des terres dont : le pourcentage de terres dégradées à récupérer et à mettre en cultures ou en pâturages; la qualité et le nombre de personnes à former ; comment garantir l'accès des producteurs et des communautés aux équipements et intrants agricoles ; l'état et la capacité actuels des écoles de formation. En dépit du listing des activités fourni, on voit peu comment se fera la mise en œuvre de ces activités. Le PNIA mentionne l'existence des programmes en cours, mais ne prévoit pas la consolidation des programmes existants et on voit peu le lien entre les actions programmées et les programmes en cours.

Recommandations

- Compte tenu du rôle de l'agriculture dans la croissance économique et la sécurité alimentaire et l'état de dégradation des ressources naturelles (dont principalement la terre), le plan doit mettre en évidence le rôle de la GDT dans l'atteinte des objectifs de sécurité alimentaire.
- Un diagnostic/état des lieux de la situation de dégradation des ressources naturelles (terre), les formes, causes et conséquences est nécessaire pour mieux apprécier et justifier les activités proposées.
 Il y a donc nécessité qu'un accent particulier soit mis dans le plan sur ce domaine.
- Indiguer dans le plan les actions visant à lever les obstacles à la promotion des activités de GDT.
- Mieux développer les activités de capitalisation et renforcement de l'environnement institutionnel de la GDT.
- Veiller et surtout s'assurer que des activités de renforcement des capacités des acteurs sont programmées et suffisamment budgétisées, seul gage pour encourager le recours aux bonnes pratiques sur le plan environnemental et social. Il faudra également veiller à la prise en compte des expériences (nationales et régionales) en cours et des leçons tirées de la mise en œuvre de ces programmes et projets et détailler les activités à mettre en œuvre et fournir des indicateurs chiffrés à atteindre.
- Renforcer les actions de concertation à travers les organismes des bassins pour une meilleure gestion des eaux partagées et dans ce même ordre, prévoir des cadres de gestion des conflits et des cadres de gestion des infrastructures tenant compte de l'aspect transfrontalier de certaines de ces infrastructures.

3.1.2. Maîtrise de l'eau

Le pays dispose d'un réseau hydrographique dense et d'une abondance des ressources halieutiques très diversifiées. Le plan à travers les sous programmes 1 et 2 fait de la maitrise de l'eau une composante importante dans le processus d'amélioration durable de la production agricole. Le potentiel du pays en terres irrigables est important. Mais le potentiel productif du fleuve Congo avec ses affluents, ainsi des nombreux lacs naturels n'est pas suffisamment dégagé. Le plan ne donne pas les contraintes liées à une utilisation et gestion appropriées de l'eau. Aucune information n'est donnée sur l'existant en matière institutionnelle et politique relativement à la maitrise/gestion de l'eau pour une agriculture durable, ni sur des actions de renforcement des capacités des populations. La question de la mobilisation et la gestion durables des ressources en eau reste peu traitée. La réhabilitation des infrastructures existantes mérite aussi d'être mise en exergue.

Le PNIA ne prévoit rien sur la gestion des ressources en eau transfrontalières. La réalité du multi-usage des plans d'eau (pour la boisson, l'électricité, les poissons, les ménages, comme intrants pour certaines usines, ou exutoire des polluants divers) est toutefois bien mis en évidence dans le plan, qui évoque la nécessité des études d'impacts environnemental et social de l'exécution de ce plan.

Recommandations

La question de la mobilisation et la gestion durables des ressources en eau doit :

- prévoir des activités d'information et de sensibilisation des acteurs sur la nécessité des études d'impact environnemental et leur respect;
- Prévoir des structures consensuelles de gestion des différentes infrastructures qui seront créées dans le cadre du PNIA;
- Le renforcement des capacités des acteurs pour la gestion et le suivi des infrastructures, notamment les aménagements et les petits ouvrages est une condition indispensable à la réussite des activités. Il faut donc accompagner la création de toute infrastructure non seulement par la formation, mais aussi par la mise en place de structures de gestion adéquate ;
- Renforcement des actions de concertation à travers les organismes des bassins pour une meilleure gestion des eaux partagées et dans ce même ordre, prévoir des cadres de gestion des conflits et des cadres de gestion des infrastructures tenant compte de l'aspect transfrontalier de certaines de ces infrastructures.
- Veiller à l'effectivité de la mise en œuvre des politiques et instruments liés à l'eau potable et l'amélioration du cadre de vie.
- Le ministère en charge des forêts et de l'environnement avec du personnel mieux aguerri pour les aspects gestion de l'eau et Défense et Restauration des Sols doit être impliqué dans la formulation de certaines actions de ce pilier. De gros financements pourraient être dégagés de ce côté si l'implication du GEF est bien explicite, même si c'est en faveur directe des agriculteurs et non de la forêt. La nécessité de la mise en place de comités communautaires de gestion des usages des plans d'eau doit apparaitre dans la formulation des EIES.

3.1.3. Gouvernance et administration des terres

L'agriculture demeure la principale activité économique des populations avec des petites superficies. Il ne faut pas ignorer que les terres de la RDC sont actuellement très convoitées par des acteurs privés nationaux et multinationaux, qui se les octroient à des prix dérisoires avec l'aval des autorités traditionnelles ou de l'Etat. Des activités importantes sont prévues pour la protection du capital productif et l'accroissement durable de la production.

Cependant, en dépit de l'importance de la terre dans l'atteinte de l'objectif global tel qu'énoncé dans le PNIA, il manque un diagnostic global de l'ensemble des politiques, lois et stratégies en matière de gouvernance environnementale et du secteur rural adoptées par le pays en vue de s'assurer que leurs décrets d'application, décisions et les différents instruments et outils de mise en œuvre sont disponibles. Dans le sous-programme 4.1. «Amélioration du cadre réglementaire et juridique » Action 2 : en dépit du listing des activités ciblées, on voit peu comment se fera la mise en œuvre de ces activités. Rien n'est prévu pour la formation des acteurs chargés de gérer le foncier et le renforcement de l'administration ; Il manque également des activités pour la diffusion de tous les instruments de mise en œuvre des lois.

Recommandations

- S'assurer que les différentes politiques, lois et stratégies en matière de gouvernance environnementale adoptées par le pays ont leurs décrets d'application et décisions de mise en œuvre en plus des instruments et outils;
- Prévoir des activités de renforcement institutionnel et de l'administration foncière (cadres appropriés de gestion du foncier, formation des acteurs chargés de gérer le foncier, renforcement de l'administration);
- Prévoir des activités pour la diffusion de tous les instruments de mise en œuvre des lois prises et concernant le secteur rural;

 Mettre en place des stratégies pour résoudre les problèmes fonciers afin d'augmenter l'accès privé qui doit stimuler la production agricole. Il faut clarifier les lois foncières, en particulier pour les agro-pasteurs et pasteurs;

3.1.4. Actions connexes (Foresterie et Élevage)

Concernant les actions connexes, le plan prévoit des activités de reboisement (5.1.4), de promotion des fermes modernes de l'élevage et la diversification des productions (1.2.2) et la promotion des élevages non-conventionnels (1.2.3). Mais le plan ne présente pas de diagnostic de l'état de ses ressources, les contraintes à leur développement et conséquemment la justification des activités proposées. Les éléments de détails fournis ne permettent pas d'apprécier suffisamment les objectifs chiffrés à atteindre. En général il n'y a pas d'objectif chiffré à atteindre en termes de gestion durable des ressources naturelles (forêts, élevage, eau). Plus spécifiquement la rubrique de l'élevage ne prévoit aucune action sur le développent des pâturages ou des points d'eau, qui constituent les principales sources d'alimentation du cheptel. La problématique des maladies transfrontalières et celle des maladies liées aux contacts entre le bétail et la faune n'est pas prise en compte.

La RDR dispose de plus de 75 millions d'hectares de terres agricoles très peu valorisées (environ 10% sont exploitées annuellement). Si les différentes espèces d'animaux mentionnées dans ce Plan sont intégrées dans la production végétale cela pourrait engendrer un certain nombre d'avantages comme : l'augmentation de la production de viande sans l'ouverture de nouvelles grandes surfaces de terres; la réduction de l'érosion de la surface; la réduction des coûts de désherbage; la production de la fumure organique pour fertiliser les arbres et réduire le coût des engrais minéraux; le taux accéléré du cycle des nutriments dans l'urine et le fumier; la fourniture de revenus supplémentaires pour les cultivateurs des plantations par l'augmentation de la productivité par unité de terre et économies de devises sur les engrais et les importations de viande.

Recommandations

- mettre en exergue les contraintes d'exploitation optimale des ressources forestières et de l'élevage et ainsi justifier le choix des activités proposées;
- Préciser exactement ce qui sera fait, avec des objectifs ciblés et chiffrés si possible en matière de reboisement et d'aménagements des formations forestières;
- Prévoir des activités pour le renforcement du cadre juridique et règlementaire en matière de santé animale, et engager des activités de mise en œuvre des législations et réglementations adoptées (diffusion des textes);
- Promouvoir les accords entre pays et surtout veiller à l'application des textes régionaux dont le pays est signataire en matière de santé animale;
- Prendre en compte la problématique des maladies transfrontalières et celles maladies liées aux contacts entre le bétail et la faune;
- Prévoir la constitution et renforcement des nouvelles aires protégées ;

3.1.5. Pêche et aquaculture

Le document manque de façon générale de données chiffrées de référence, et spécifiquement sur la pisciculture et la pêche. En valeur relative, la rentabilité du secteur halieutique par unité investi simulée dans le plan apparait la plus élevée : (i) Le potentiel productif du fleuve Congo avec de ses affluents, ainsi des nombreux lacs naturels de la RDC est insuffisamment traité dans le plan. (ii) Le poisson constitue une denrée très demandée des populations, et important pour l'équilibre nutritionnel sur les plans local et régional ; c'est donc bien une grosse opportunité pour le PNIA de mieux développer le secteur halieutique au vu des potentiels ambiants.

De la pêche et de l'aquaculture, cette dernière possède actuellement le meilleur potentiel de croissance du secteur agricole au sens large (Cf. études de cas pour le Ghana, Kenya, Nigeria, Malawi). (iii) Le poisson constitue par ailleurs un aliment de diversification et d'équilibre nutritionnel par excellence. Les OP interrogés font ressortir que pendant les troubles sociaux, les champs agricoles de vivriers et le cheptel des

paysans sont souvent plus facilement vandalisés que des parcelles arborées ou des plans d'eau aquacoles. (iv) Au niveau de la recherche enfin, le modèle suggéré dans le document reste encore celui descendant, avec développement de variétés améliorées de poissons par la recherche, production d'alevins de qualité dans les stations publiques gérés par des agents vulgarisateurs en vue de leur distribution aux pisciculteurs, avec des fiches techniques prescriptives parfois pas toujours en cohérence avec la réalité de l'exploitation agricole.

Recommandations

Il serait nécessaire de revoir à la hausse le niveau relatif d'investissement prévu dans le programme pour les activités en relation avec la pêche et l'aquaculture, avec plus d'accent sur l'aquaculture. Des investissements conséquents sur les routes et les infrastructures dans des zones de production bien ciblées (à hauts potentiels), avec l'appui des autres Ministères dont celui chargé des travaux publics, devraient être ajoutés explicitement dans le plan. Des actions de valorisation des plans d'eaux naturelles par l'aquaculture (cages, intégration agro-aquacole dont rizipisciculture, etc.). Certaines espèces piscicoles peuvent aussi être valorisées dans la lutte biologique contre les adventices aquatiques envahissant les plans d'eau. Dans la formulation des Etudes d'Impacts Environnemental et Socialenvisagées, la nécessité de la mise en place de comités communautaires de gestion des usages multiples des plans d'eau doit explicitement apparaitre dans l'énoncé du plan.

Le plan prévoit des actions en relation avec la certification des produits : ces dernières qui profitent davantage aux marchés européens devraient être minorées au profit d'une amélioration des performances des circuits des marchés sous régionaux CEEAC et COMESA en principe moins regardant sur les normes, mais plus efficients surtout relativement à la denrée poisson très demandée. Un volet « appui aux initiatives de transformation par le fumage amélioré du poisson» devrait être ajouté, pour compenser l'insuffisance des capacités de mise en disponibilité sur les marchés de produits frais.

La composante 132 du tableau 6 gagnerait plus de crédibilité en l'éclatant en 4 composantes avec en exemples d'intitulés : 1) Appui à la production, à l'approvisionnement et à la distribution de juvéniles certifiés et autres intrants ; 2) Développement de partenariats dans le secteur de l'aquaculture de petite échelle 3) Identification et appui des promoteurs de PME aquacoles 4) promotion de systèmes aquacoles intensifs (cages en retenues et lacs). Les approches durables en conformité avec le Code de Conduite pour une Pêche Responsable (FAO/NEPAD-PAF) pourront être mieux valorisées.

Au niveau de la gestion des risques, les messages à diffuser aux producteurs doivent spécifier le caractère moins vulnérable des étangs piscicoles ou des plantations d'arbres en cas de vandalismes liés aux situations conflictuelles. Les bonnes pratiques courantes promues par le World Fish Center ou la FAO consacrent la viabilité d'équipes mixtes chercheurs (INERA)- vulgarisateurs (MINAGRIDER) et producteurs viables, convenablement motivés, dans les zones à hauts potentiels. Particulièrement pour l'aquaculture, le PNIA doit chercher à promouvoir cette approche en partenariat, impliquant un apprentissage commun de toutes les parties prenantes. Le savoir propre du producteur qui seul maîtrise bien les caractéristiques de ses outils de production et de son environnement en intrants doit être transmis aux encadreurs pour que des données ciblant les préoccupations du producteur soient véritablement générées par la recherche (réalisée en partenariat), tant au niveau d'institutions de formation qu'à l'INERA.

3.1.6. Changements climatiques

Les changements climatiques sont une préoccupation exprimée dans le plan en raison de son impact sur l'agriculture en général. De nombreuses activités de GDT sont prévues pour l'amélioration durable de la production et qui ont un potentiel en matière d'adaptation et de mitigation des impacts du changement climatique et de sa variabilité. Cependant le plan n'élabore pas assez sur le changement climatique, bien qu'un document stratégique sur le changement climatique existe.

Au vu de l'importance des changements climatiques comme risques à l'atteinte des objectifs du PNIA, ces actions ne semblent pas suffisantes pour atténuer le risque des changements climatiques.

Recommandations

- Inclure dans les différents programmes consacrés à l'agriculture, l'élevage et la pêche, une évaluation des impacts des changements climatiques sur le secteur agricole et les conditions de vie des populations;
- Identifier et mettre en œuvre des activités d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques en lien avec les ressources en eau et les activités agricoles.
- Renseigner à travers une analyse diagnostic sur les impacts des changements climatiques sur le développement en général et les actions de développement

C3.2. Pilier II : amélioration des Infrastructures rurales et des capacités commerciales pour faciliter l'accès au marché

Domaine Stratégique A : Augmenter la compétitivité et saisir les opportunités sur les marchés locaux, régionaux et internationaux

La RDC, dans son Plan National d'Investissement Agricole affiche une ferme volonté de transformer son agriculture, pour passer d'une agriculture de subsistance à une agriculture commerciale, à travers notamment l'amélioration de la compétitivité et la diversification des cultures vivrières et d'exportation. Le programme prend en compte les priorités du pays pour le développement des spéculations destinées au marché local, et à l'exportation. Un accent particulier a été mis sur le développement des filières végétales, animales et halieutiques, la création de pôle d'entreprises agricoles et l'amélioration des normes et du contrôle de la qualité des produits agricoles pour améliorer la balance commerciale du pays et garantir des revenus monétaires aux producteurs. Quant à l'État, il garantira un cadre fiscal incitatif à l'investissement, à la production, à la commercialisation et à l'exportation.

Cependant, il n'existe aucune vision d'exportation axée sur le renforcement et la consolidation de l'intégration dans les échanges régionaux, sous - régionaux et internationaux, qui devraient viser la conquête de nouveaux marchés et la fluidification des échanges. Les mesures d'accompagnement pour permettre aux exportateurs de se placer sur les marchés étrangers ne sont pas clairement définies.

Le rôle du secteur privé et des organisations de producteurs n'apparaît pas dans la stratégie de développement de l'offre pour les marchés nationaux et d'exportation. Le Plan d'Investissement n'aborde ni la question du renforcement des capacités de négociations commerciales internationales, ni celle pour lever les contraintes et barrières non tarifaires qui entravent le commerce régional, notamment pour ce pays qui est membre de plusieurs Communautés Economiques Régionales (COMESA, SADC, CEEAC).

Recommandations

- a) Mettre l'accent sur les activités liées au développement des marchés et à la commercialisation des produits agricoles et mettre en place des stratégies de protection des consommateurs portant sur des mesures sanitaires et phytosanitaires (Comité SPS ou Agence de contrôle);
- b) créer et renforcer les agences de certification, faciliter l'accréditation des prestataires de services de certification nationale et renforcer les capacités de suivi et de mise en application de la qualité au niveau national et sous-régional;
- c) Diversifier les exportations et les marchés agricoles en améliorant la compétitivité des filières d'exportation et en créant des plateformes de commerce pour mieux lier l'offre à la demande et réduire les coûts de transaction sur les marchés nationaux, régionaux et internationaux;
- d) Renforcer les Systèmes d'Information de Marché (SIM) sur le Commerce Régional et national, et publier des Rapports de Prospective Régionale sur les Produits agro-sylvo-pastoraux de base à l'effet de mieux exploiter les opportunités offertes par le commerce régional ;

e) Développer et exploiter des systèmes de surveillance des politiques commerciales afin de suivre et de lever efficacement les entraves au mouvement transfrontalier des produits agro-sylvo-pastoraux par le respect rigoureux de la libre circulation des personnes et des biens dans les Communautés Économiques Régionales dans lesquelles la RDC est membre.

Domaine Stratégique B: Investir dans les infrastructures physiques d'échange et de Commercialisation en vue de réduire les coûts d'approvisionnement des marchés locaux, régionaux, et internationaux

La RDC, en raison d'un retard considérable de réalisation et d'entretien d'infrastructures de base (pistes et bacs notamment pour le désenclavement des zones de production), affiche une réelle volonté de développer les infrastructures notamment hydro-agricoles, de conservation et de transport. Ce volet infrastructures rurales concerne la mobilisation et la maîtrise de l'eau à travers les infrastructures hydro-agricoles, le désenclavement des zones de production avec la création de nouvelles pistes et la réhabilitation et / ou consolidation des pistes existantes et le développement des infrastructures commerciales (construction et la réhabilitation de magasins de stockage, conditionnement et conservation, construction et la réhabilitation des infrastructures de transformation et de commercialisation des produits agricoles, la construction de marchés modernes).

Toutefois, il faut noter l'absence de prise en compte de l'énergie en milieu rural et de la communication pour y développer des activités économiques. Le plan d'investissement ne comporte pas de stratégies concertées de réalisation commune et de gestion / entretien des infrastructures réalisées dans le cadre d'un partenariat public - privé. On note également l'absence de prise en compte des infrastructures pour relier les pôles de production aux zones de consommation à l'effet de développer les marchés nationaux, régionaux et internationaux.

Recommandations

- a) Prendre en considération les besoins énergétiques en milieu rural à travers un programme d'électrification rurale basée sur le développement des sources d'énergie renouvelables pour y faciliter la réalisation d'activités économiques;
- b) Identifier les principaux pôles de croissance agricole au sein de ces domaines et les lier systématiquement aux projets de couloirs d'infrastructures existantes ou à créer;
- c) Élaborer des stratégies pour améliorer la coordination des programmes de développement et de gestion des infrastructures au niveau national ;
- d) Créer des opportunités de partenariats publics privés pour promouvoir l'investissement dans les projets nationaux d'infrastructures orientés vers la croissance agricole.

Domaine Stratégique C : Développement de la Chaîne de Valeur et Accès aux Services Financiers

La RDC a adopté l'approche filière en affichant une réelle volonté d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies de développement des filières agricoles, animales et halieutique. Les activités les plus ciblées concernent le développement de la recherche agricole, du conseil agricole et rural, de l'amélioration des circuits et conditions de commercialisation et du renforcement des capacités des acteurs. Le plan d'investissement de la RDC comporte un important volet de développement de systèmes financiers ruraux à travers l'amélioration de l'accès des ruraux au crédit et le développement de la micro-finance en milieu rural.

Cependant, on note l'absence d'une approche chaîne de valeur qui intègre les différents maillons pour mieux répondre aux besoins des consommateurs finaux. On note également l'absence de stratégies de développement de partenariats public - privé et de facilitation d'alliances privé - privé, de même que des stratégies d'intégration des petits producteurs dans les chaînes de valeur agricole. Le PNIA ne prévoit pas le

renforcement des capacités des agents économiques en milieu rural à travers la promotion de microentreprises rurales à l'effet de mieux valoriser les filières agricoles.

Recommandations

- a) Promouvoir l'adoption d'outils efficaces et efficients pour les Partenariats Public Privé (PPP) et les alliances privé privé (B&B) afin de stimuler le développement de la chaîne de valeur agricole en pilotant des plateformes pour lever les obstacles réglementaires, techniques et financiers à la création et à la croissance de l'entreprise;
- b) Promouvoir l'adoption d'outils efficaces et efficients pour l'intégration des petits exploitants agricoles dans des chaînes de plus grande valeur et dynamiques ;
- Mettre en relation les investisseurs et les entrepreneurs au stade de la planification des affaires, incluant un plan d'action pour développer les capacités d'un large éventail d'entrepreneurs Congolais;
- d) Promouvoir des PPP et des alliances B&B stratégiques entre les acteurs clés le long des filières semences et engrais afin de réduire les coûts de transaction, de faciliter l'accès au financement et d'élargir les réseaux de distribution.

Domaine Stratégique D : Renforcement des Capacités Techniques et Commerciales des Organisations de Producteurs Agricoles et des Associations de Commerçants

Dans le PNIA, le renforcement des capacités techniques et commerciales des Organisations de Producteurs est une action ciblée dans le programme «professionnalisation des producteurs et innovations technologiques». Le Gouvernement de la RDC démontre, dans le plan d'investissement agricole, une réelle volonté de renforcer et d'aider à la structuration des Organisations Socio - Professionnelles. Cette volonté s'est traduite par un engagement ferme de décentraliser la mise en œuvre du Plan National d'Investissement Agricole à l'effet d'améliorer la gestion du secteur agricole à la base (niveau provincial).

Cependant, le plan d'investissement agricole n'intègre pas la création d'Interprofession de filière à l'effet de faciliter le dialogue politique et la concertation au sein des filières prioritaires, la création d'un environnement propice aux affaires, le développement de la formation continue et de la main d'œuvre, mais également d'appuis institutionnels et de système de financement pérenne des organisations socio professionnelles.

Recommandations

- a) favoriser la création des Interprofessions de filière à l'effet de favoriser les alliances privé privé et sécuriser les partenariats public privé dans une approche chaîne de valeur agricole,
- b) Piloter des systèmes de formation continue sous la coordination des principales Organisations de Producteurs,
- c) Transférer des missions d'appui/conseil pour la professionnalisation et la structuration du secteur agricole, de formation, d'information et de communication aux Organisations de Producteurs pour une plus grande efficacité et efficience des activités programmées,
- d) Développer un Partenariat Public Privé pour l'intégration des petits producteurs dans les chaînes de valeur agricole à travers un financement à coût partagé pour inciter les Industriels et Grands Producteurs à intégrer les petits producteurs dans l'accès au marché,
- e) Mettre en place un fonds compétitif pour l'Appui Conseil abondé par les producteurs à travers des retenus et taxes indirectes, l'État sur budget propre, les partenaires techniques et financiers et le secteur privé pour financer durablement les activités de conseil agricole,

f) Créer un cadre juridique propice aux affaires qui permet l'enregistrement effectif des Organisations de Producteurs comme des entités d'affaires.

C3.3 Pilier III : Accroissement des ressources alimentaires, réduction de la faim et amélioration de la réponse aux urgences

Le document cadre du pilier III (CSAA) identifie 4 objectifs qui contribuent au but de l'accroissement de la résilience des populations vulnérables à savoir (i) Meilleure gestion du risque aux niveaux tant ménage, communauté, national et régional, (ii) Offre accrue des produits à des prix abordables à travers une production accrue et de meilleurs liens au marché (incluant des stratégies pour accroître la production des denrées de base et surtout pour élargir l'accès géographique aux marchés aux zones enclavées), (iii) Identification des opportunités potentielles pour la diversification (quantité) des moyens de survie des plus pauvres, et (iv) Qualité accrue des rations grâce à la diversification (exemple promotion de la production de protéines d'origine animale et halieutique). Le progrès réalisé à travers le Pilier III contribuera directement à l'objectif global du PDDAA d'atteindre un taux de croissance suffisante pour atteindre les cibles de l'ODM de réduire de moitié la pauvreté et la faim d'ici 2015. Le PNIA présente un ensemble de programmes respectant globalement les exigences du cadre stratégique CSAA.

La sécurité alimentaire sous-entend l'accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive permettant aux populations vulnérables de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. Le PNIA suggère des activités concourant à donner une certaine réponse à ces préoccupations. Le programme 1 cible un accroissement quantitatif de la production en intégrant d'emblée les spéculations céréales, cultures de rente, élevage, pêche, en tenant compte des impacts sur l'environnement. Le programme 2 aborde des aspects visant les 4 objectifs définis dans le CSAA rappelé ci-dessus. Les programmes 3, 4 et 5 touchent des préoccupations transversales en relation avec la recherche et la formation, la gouvernance, et les changements climatiques.

Les remarques ci-après visent une reformulation du document soumis dans la perspective d'en améliorer la cohérence, et de rendre plus visible les activités clés relativement à la sécurité alimentaire et l'amélioration de la réponse aux urgences pour les populations vulnérables. Elles se basent non seulement sur la relecture du document soumis, mais aussi sur une synthèse des entretiens tenus pendant la mission avec des représentants des OP, des PTF et du gouvernement de la RDC.

(i) Gestion Améliorée du Risque

Pour bien gérer le risque, il est important de bien le circonscrire. Le document soumis manque de manière générale de référentiels, de données sur la situation initiale. Il est absolument nécessaire que soit connue l'envergure du problème à résoudre. Des réponses précises doivent être apportées aux questions telles que: Qui sont, et où se trouvent les populations vulnérables du point de vue nutritionnelle? Combien sont-elles? Pourquoi sont-elles vulnérables et quelles sont les caractéristiques de cette vulnérabilité? Comment connecter les activités du PNIA promouvant une production agricole accrue (programme 1) avec ce programme sur la réduction de la pauvreté et la lutte contre l'insécurité alimentaire. Si ces informations n'existent pas, des activités spécifiques d'enquête-cadre devraient être prévues dans le plan pour fournir ces données essentielles pour une meilleure planification des actions.

(ii) Accroitre la disponibilité alimentaire à travers l'amélioration de la production et l'accès au marché

Le document soumis prévoit la mise en place de système d'information sur les marchés et d'alerte précoce sur la sécurité alimentaire, des composantes pouvant contribuer à un meilleur accès au marché des petits producteurs une fois la situation de référence mieux documentée. Il est prévu une composante sur la diffusion des informations via des canaux appropriés.

Le programme 1 développe des activités visant une disponibilité accrue des aliments dans les zones potentielles de production. Le point faible réside dans l'insuffisance des propositions en relation avec les investissements visant le désenclavement de ces zones. Comme martelé par les OP pendant les entretiens,

peu d'évolution sera enregistré sans ces investissements conséquents sur les routes et les infrastructures de commercialisation. L'accès au marché passe encore davantage par ces voix de desserte. Le problème de la propriété foncière pour les plus pauvres reste de même entier. Le PNIA ne peut faire l'économie d'un programme consacré à la réforme foncière sécurisant les petits producteurs sur les terres où ils travaillent la terre même simplement pour leur autosuffisance alimentaire, et davantage si le surplus peut atteindre le marché. Deux préoccupations en somme à mettre en exergue, au besoin en consacrant des composantes transversales dans le PNIA : les routes, le foncier.

(iii) Accroitre les opportunités économiques pour les populations vulnérables

Cet objectif apparait de même touché dans le même programme 1 du document soumis. Les OP avec qui l'équipe s'est entretenue longuement sont bien d'avis que « les Congolais peuvent nourrir les Congolais »... sous réserve que les problèmes d'enclavement ou d'accès durable au foncier soient progressivement levés. Un meilleur inventaire des productions nationales avec localisation des zones de production, plus le coup de pouce de moyens décisifs de l'Etat ou des organismes internationaux dédiés aux aides alimentaires d'urgence (PAM, HCR, FAO) permettraient d'améliorer la situation en apportant une plus-value aux populations productrices vulnérables du point de vue de l'acheminement de leurs produits vers les centres de consommation.

(iv) Amélioration de la qualité diététique des régimes à travers la diversification alimentaire

Le PNIA fait des propositions louables relatives à la promotion de semences « bio fortifiées », des activités de transformation, et à travers le programme 1, des activités de productions animales et halieutiques permettant de fournir des nutriments de haute qualité, de même que l'utilisation de produits locaux de haute valeur nutritive dans le cadre de l'aide alimentaire. Dans une sous-composante, le PNIA développe des actions visant la gestion de la vulnérabilité alimentaire et des réserves stratégiques.

Toutefois, les activités ne font pas ressortir clairement qui sont les acteurs responsables de l'opérationnalisation de la mise en œuvre des propositions en relation avec ce programme du plan. L'entrevue avec les OP et les PTF pendant la mission font ressortir par exemple que les organismes dispensant de l'aide d'urgence sur le terrain le font en général suivant une approche top-down, les collectivités locales ou l'Etat ne réussissant manifestement pas toujours à s'affirmer en interlocuteurs valables. Le PNIA doit spécifier avec plus détail (en 8.1 et 8.2) l'opérationnalisation effective des activités décrites dans les sous-programmes sus-évoqués.

Conclusion

Le pilier III résumé dans le programme 2 du document est synthétisé dans un tableau de cadre logique rappelant les résultats attendus et les hypothèses sous-jacent. Cette synthèse serait plus complète avec l'ébauche d'une **analyse de risques**, dont l'absence ne rassure pas vraiment le potentiel bailleur sur le réalisme et la faisabilité des actions. Dans cette perspective, le plan doit accroitre la lisibilité de l'implication effective des Organisations des Producteurs et du secteur privé dans les différentes composantes de la mise en œuvre du plan.

Le budget de la composante rappelé dans un tableau s'élève à 537 millions de dollars US répartis de façon peu équilibrée dans les 3 sous-programmes, dont moins de 10% acquis, le reste étant à pourvoir. Il est ressorti des échanges avec la dizaine des PTF que chaque parti disposait d'une dotation proche des 80 millions d'euros pour diverses interventions en faveur du secteur agricole en RDC, incluant la plupart de temps les coûts d'expertises. La rencontre d'affaires prévue dans les semaines à venir permettrait de mieux statuer au sujet.

Il convient néanmoins dès à présent, même en louant l'effort du gouvernement de la RDC, à programmer un budget avoisinant un demi-milliard de dollars pour ce volet du plan, de solliciter un **relèvement de son financement propre**, en même qu'un lobbying appuyé auprès du secteur privé, et auprès des PTF sensibilisés aux questions des populations vulnérables et de l'insécurité alimentaire.

Recommandations

L'équipe recommande que le plan doit intégrer des composantes permettant de répondre aux questions suivantes : Qui ou se trouvent les populations vulnérables du point de vue nutritionnelle ? Combien sontelles ? Pourquoi sont-elles vulnérables et quelles sont les caractéristiques de cette vulnérabilité ? Comment connecter les programmes promouvant une production agricole accrue avec ce programme sur la réduction de la pauvreté et la lutte contre l'insécurité alimentaire.

En outre, compte tenu du poids important de la RDC en Afrique centrale et de l'Est, il est important d'intégrer les actions dans les stratégies régionales. Spécifiquement en relation avec les activités de pêche sur le fleuve Congo et dans les lacs naturels, des acteurs de plusieurs nationalités mènent leurs activités de contribution à un meilleur approvisionnement en produits alimentaires. Le PNIA doit développer une composante en relation avec une facilitation de l'intégration des pêcheurs allochtones dans la production et le commerce des produits halieutiques nationaux.

La présentation du plan doit être renforcée par des données contextuelles permettant de pouvoir statuer sur les niveaux courants de référence. Il doit aussi expliciter les mécanismes plus crédibles des interrelations interministérielles avec les autres plans en cours (environnement, emploi, etc.) et avec les PTF.

C3.4 Pilier IV: Recherche agricole, génération et diffusion des technologies

3.4.1 Evolution et Réforme des Institutions et Services Agricoles

i) Renforcement des capacités des producteurs

Les producteurs doivent être renforcés grâce aux connaissances, au contrôle des fonds et à la création des organisations fortes de manière à stimuler le développement. Le PNIA de la RDC démontre la mesure dans laquelle les producteurs y compris les organisations et associations devraient être impliqués dans la planification et l'établissement des priorités liées à la recherche et la vulgarisation, afin d'assurer leur pertinence et appropriation. Le PNIA propose donc plusieurs projets visant le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des organisations paysannes, de la société civile et du secteur privé. Le plan propose une série d'actions destinées à :i)L'appui à la structuration des producteurs à la base et le renforcement des capacités organisationnelles des Organisations Paysannes (OP) au niveau local, provincial et national et des PME/PMEA; ii) L'amélioration du cadre institutionnel et organisationnel des OP; iii) Le renforcement des capacités techniques des producteurs agricoles; iv) Le renforcement des capacités de conservation et de la transformation des produits agricoles; v) Le renforcement des capacités commerciales des producteurs agricoles.

Recommandation

• L'accent doit être placé dans une plus grande participation des producteurs y compris les organisations / associations et des collectivités dans l'élaboration des politiques, l'établissement des priorités, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des activités de recherche les concernant.

ii) La Recherche Agricole

La recherche agronomique en RDC est du ressort de l'INERA, qui travaille sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et de la Recherche Scientifique. La reconnaissance accordée à la recherche et au développement dans le plan est clairement visible. Le PNIA a de bonnes intentions pour améliorer la productivité agricole et la compétitive par la recherche (Programme 3).

Cela se voit à partir des six composantes qui globalement s'occupe de la production, la conservation et la transformation des plantes, des animaux et des espèces de la pêche à savoir : i) Renforcement des structures de recherche ; ii) Gestion des connaissances ; iii) Développement de nouveaux matériels génétiques des espèces végétales, animales et halieutiques ; iv) Développement des technologies de gestion intégrée de la fertilité des sols ; v) Développement des technologies intégrées de protection phytosanitaire

et zoo sanitaire ; vi) Développement des technologies de transformation des produits agricoles, carnés et halieutiques. L'équipe note avec satisfaction la proposition de créer un fonds de financement pour la recherche.

Cependant, le PNIA est moins explicite sur les détails et est généralement descriptif avec de nombreuses questions laissées sans réponse. Certes, il existe plusieurs institutions publiques et privées sous le Système National de Recherche Agricole (SNRA). Lequel des centres de recherche doivent être construits/réhabilités et dotés de tous les équipements nécessaires afin de devenir véritablement fonctionnel ? Il en est de même avec le renforcement des capacités du personnel. Combien de scientifiques et personnel d'appui sont impliqués dans la recherche ? Le PNIA ne donne pas des résultats et indicateurs mesurables. Aucune information de base n'est fournie pour connaître les niveaux de productivité actuels des cultures. Ainsi, n'y a-t-il pas de cultures prioritaires ?

Le volet traitant les matériaux génétiques de plantes, d'animaux et du secteur halieutique ne semble pas accorder beaucoup d'attention au type de recherche devant déboucher sur une croissance élevée de la productivité agricole. Il n'est pas clair dans quel but cela servira autre que constituant un pool de gènes au niveau national. Comment par exemple le matériel génétique sera-t-il utilisé? Quelles sont les activités de recherche en génétique qui seront entrepris à l'aide des banques de gènes? Comment les espèces végétales, animales et aquacoles locales seront améliorées, et comment les variétés améliorées seront-elles diffusés aux petits producteurs? Quels sont les centres de recherche qui seront impliqués et quelles ressources seront consacrées à cet volet? L'équipe de revue constate l'absence notoire du secteur de la recherche forestière.

Recommandations

- Les informations contenues dans le PNIA devraient être plus explicites sur les détails. L'équipe de revue propose un calendrier de la mise en œuvre des projets. En plus, il est important d'indiquer comment les programmes de recherche seront améliorés et comment les réformes institutionnelles seront prises pour améliorer la performance des programmes. C'est pour ces raisons que les universités de recherche, les institutions de recherche et le MINAGRIDER devraient créer une véritable plateforme de concertation, des programmes de conception et de mise en œuvre ainsi que les programmes effectivement axés sur les besoins des producteurs.
- Les données de base actuelles et passées sur les productions végétales, animales et halieutiques sont nécessaires afin de démontrer comment les interventions pour améliorer la productivité entraineront une croissance annuelle sur la période d'investissement. Cette information combinée avec l'exercice de modélisation effectué par L'IFPRI donnera une image claire des produits stratégiques prioritaires pour lesquels la valeur ajoutée de la recherche aideront à contribuer à la réduction de l'insécurité alimentaire et la pauvreté dans le pays.

iii) La Vulgarisation Agricole

La transmission de l'information à l'utilisateur final et la sensibilisation sont essentielles pour la promotion de la technologie innovante, et le PNIA a l'intention d'exécuter certains programmes sous cet angle. Il permettra d'identifier toutes les découvertes agricoles existantes, de produire des documents techniques, des clips audio et vidéo, ainsi que d'organiser des foires sectorielles, territoriales, provinciales et nationales sur les innovations et les essais de démonstration des exercices regroupant des vulgarisateurs, des chercheurs et/ou des agriculteurs créatifs.

Selon les informations recueillies par l'équipe de revue, particulièrement en échangeant avec les OP, un Service National de Vulgarisation (SNV) existe bien en RDC, mais de nom seulement et pas dans les faits, en raison d'une insuffisance criarde de moyens humains, matériels et financiers.

Recommandations

- Les expériences d'autres pays africains et ailleurs ont démontré que l'existence de services de vulgarisation au sein des ministères ont été largement inefficaces dans la prestation des services. Les problèmes des lenteurs administratives et la corruption prennent généralement le dessus. Il est donc nécessaire de promouvoir la création/renforcement des initiatives privées des services de vulgarisation, en facilitant leur existence légale et les cahiers de charge au sujet. Les coûts des services de vulgarisation devraient progressivement être partagés avec les collectivités locales, les associations d'agriculteurs, les partenaires agro-industriels et les producteurs eux-mêmes.
- Le mode d'intervention des services de vulgarisation doit être fondé sur le principe de partenariat tenant compte du savoir endogène du producteur au lieu de la prescription traditionnelle descendante du vulgarisateur vers le paysan : Il doit y avoir un véritable processus d'apprentissage réciproque.

iv) L'Education et la Formation

Ils sont essentiels en termes de formation et de professionnalisation des futurs producteurs agricoles. Le PNIA se propose de renforcer les institutions d'enseignement secondaire agricole, les instituts supérieurs agricoles et de développement rural et les institutions universitaires agricoles et vétérinaires à travers les réhabilitations des équipements et des infrastructures de recherches et la rénovation des programmes d'études.

Recommandations

- Renforcer les structures de formation des techniciens d'appui par des programmes pratiques et revoir les syllabus pour permettre de trouver des solutions innovantes aux contraintes de production et l'implication du MINAGRIDER à l'élaboration des programmes d'étude.
- Mettre en place des programmes de formation continue pour les travailleurs sur le terrain dans tous les secteurs concernés.
- Priorisation des femmes dans l'éducation compte tenu de leur rôle dans le secteur agricole.
- Salles de classe, des laboratoires, du matériel didactique, de fermes expérimentales et tout autre équipement nécessaire doivent être reconstruits et équipés.
- Les instructeurs doivent être mieux formés et leurs statuts revus.

3.4.2 Financement de la recherche agricole, Vulgarisation et Education

Le budget pour la mise en œuvre des activités du PNIA sur la période allant de 2013 à 2020 est estimé à 5 730,8 millions US \$. Moins de 20% (857 million US \$) du budget a été sécurisé alors que le gap de 4873.5 million US \$ devrait être mobilisé à partir de deux sources principales : Le gouvernement et les prêts/dons provenant des Partenaires Techniques et Financiers (PTF). De ce montant mobilisé, la contribution du gouvernement est de 60 millions US \$ (7%) et des PTF 797,3 millions US \$ (93%). Cet important déficit de financement jette quelques doutes sur le caractère réaliste du budget, ce qui rend incertain l'atteinte des objectifs du plan en temps réel.

L'équipe de revue félicite le gouvernement de la RDC qui a alloué 738,3 millions US \$ soit 13% du budget total du PNIA pour la recherche, Vulgarisation et formation.

Recommandation

 Le Gouvernement de la RDC doit redoubler d'effort pour convaincre les Partenaires au Développement pour une augmentation substantielle du budget en ciblant les interventions spécifiques, de produire la conception des projets qui sont réalisables et peuvent être mis en œuvre, le suivi de leur mise en œuvre et de mettre en place des procédures crédible du suivi et d'évaluation.

3.4.3 Intégration et coordination de l'Appui Financier

L'appui des partenaires au développement dans la mise en œuvre du PNIA de la RDC est très important. L'engagement pris par les PTF afin d'harmoniser leur soutien financier aux efforts déployés par les pays Africains a été officialisé dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. A en juger par les programmes en cours mis en place avec l'aide de GIBADER (Groupe Inter Bailleur Agriculture et Développement Rural) en RDC, il est clair que ce soutien est progressivement intégré et coordonné tel que préconisé par le FAAP. Le souhait est que des concertations régulières soient faites pour améliorer la coordination et l'alignement de manière à viser une meilleure exécution/mise en œuvre du PNIA pour le bien ultime du peuple de la République Démocratique du Congo.

C3.5 Questions transversales (Sécurité Alimentaire, Genre, VIH/SIDA, Environnement, Changement climatiques)

Les questions transversales « Sécurité Alimentaire, Genre (femmes, les jeunes, les enfants, les petits producteurs, d'autres couches vulnérables), les questions environnementales face aux changements climatiques » sont largement pris en compte dans le PNIA de la République Démocratique du Congo. L'assistance aux groupes vulnérables et l'adaptation aux changements climatiques s'appuient sur trois sous-programmes : (i) Améliorer la gestion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et constituer des réserves stratégiques, (ii) Améliorer la gouvernance agricole, promouvoir l'intégration de l'approche genre et renforcer les capacités humaines et institutionnelles, (iii) Réduire la vulnérabilité du secteur agricole face aux changements climatiques.

Le VIH/SIDA n'est pas abordé dans le contexte et l'assistance des personnes affectées, notamment en milieu rural, même s'il s'avérait que son taux de prévalence serait élevé en RDC, notamment dans les zones où les conflits sociaux sont exacerbés. A cet effet, un sous-programme de formation, d'information et de sensibilisation devrait être prévu pour appuyer les personnes atteintes en milieu rural. Les activités de dépistage volontaire peuvent être aussi entreprises auprès des sujets vulnérables (professionnelles du sexe, les casernes, les milieux carcéraux, les migrants, etc.) en vue de suivre l'état de la question après une meilleure connaissance de leur statut sérologique.

Recommandations

- Mettre dans la composante « Assistance aux Groupes Vulnérables » un objectif spécifique : prévention et Gestion du VIH/SIDA ;
- Réaliser une étude sur la situation de référence du VIH/SIDA en RDC en mettant l'accent sur l'affectation de la capacité de travail en milieu rural.

C3.6 Cadre de suivi évaluation

Le PNIA entend mettre en place un Cadre de Suivi - Evaluation à deux niveaux complémentaires :

- **au niveau opérationnel** par la mise en œuvre d'un système de suivi évaluation des projets et programmes orienté vers les résultats pour informer le Comité Technique (CT) et les Comités Provinciaux de Pilotage (CPP) ;
- **au niveau stratégique** par le renforcement du système de statistiques agricoles, la mise en place du nœud SAKSS et l'organisation annuelle d'une revue sectorielle conjointe.

De toute façon, les activités de suivi de la mise en œuvre de la stratégie reposeront sur les trois (3) soussystèmes actuels bien distincts mais complémentaires (Suivi des conditions de vie des ménages ; Suivi de l'exécution des programmes et projets ; Évaluation d'impact des politiques et programmes). Dans ce cadre, la revue technique indépendante recommande au Gouvernement de la RDC d'élaborer un manuel de suiviévaluation pour définir la répartition des rôles et responsabilités entre les différents acteurs intervenants dans le secteur et les mécanismes dont notamment :

- Le suivi de l'exécution des programmes qui portera sur le traitement des données collectées pour alimenter, de façon régulière, le système ;
- Le suivi de l'impact de la mise en œuvre du PNIA qui porte sur la revue annuelle des progrès au niveau national et provincial. Il est préférable que ce suivi soit externalisé et confié à une structure indépendante.

Composante 4: Alignement avec les engagements du pays

C4.1 Priorisation au sein du plan d'investissement

Le PNIA de la République Démocratique du Congo accorde une large priorité au développement des filières agricoles et à l'agrobusiness. Une priorité absolue est accordée à juste titre à la stabilisation et l'accroissement des sources de revenus des ménages pour leur permettre d'investir dans la croissance de la production et la productivité agricoles.

Recommandations

- a) en raison des retards en matière d'infrastructures et de désenclavement des zones de production en RDC, la réalisation de nouvelles infrastructures agricoles et rurales, notamment de développement des marchés agricoles, devait être traitée en tant que programme à part entière ;
- b) la promotion de l'investissement privé en milieu rural et le développement du commerce régional doivent être parmi les priorités de ce programme d'investissement.

C4.2 Mise en relation avec les programmes / projets déjà existants

Les Partenaires Techniques et Financiers du secteur rural de la RDC participent actuellement au financement de plusieurs projets de développement agricole qui entrent en droite ligne avec les sous programmes du PNIA. C'est pourquoi, ils ont été capitalisés dans les ressources acquises du PNIA jusqu'en 2020, terme de la première phase du PNIA. Les montants alloués à ces projets et programmes ont été capitalisés dans la budgétisation du PNIA et représentent les montants acquis.

Cet exercice, qui démontre une bonne synergie entre le PNIA et les projets et programmes en cours, devrait être réactualisé avec la base de données des PTF sur les engagements en cours et les projets d'assistance au pays. Toutefois, le MINAGRIDER malgré son effort d'éclatement des financements acquis par province, devrait présenter un tableau de synthèse réactualisé montrant les financements acquis et les gaps à rechercher à l'effet de faciliter l'organisation de la réunion d'affaires sur le financement du PNIA. Sur un budget prévisionnel de 5.730,8 millions de \$ US, les engagements actuels des Partenaires Techniques et Financiers ne représentent que 15% dudit budget, dégageant ainsi un gap d'environ 85% des besoins de financement du PNIA. Ainsi, il est nécessaire d'intéresser davantage de bailleurs de fonds non traditionnels de la RDC au financement de l'agriculture et de mieux évaluer la participation du secteur privé au financement du PNIA pour mieux apprécier le gap réel de financement.

C4.3 Lien avec la Politique Agricole Régionale du COMESA et ses instruments de mise en œuvre

Le PNIA traite très peu des questions liées à l'accès aux marchés régionaux, à la facilitation du commerce et à la politique commerciale. Le lien avec le Programme Régional d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire du COMESA, l'Accord Tripartite COMESA - SADC - EAC qui va couvrir les 26 pays membres de ces trois Organisations Inter - Gouvernementales, sans oublier le Programme Régional de la CEEAC et de la SADC et les attentes du pays par rapport à ces cadres régionaux ne sont pas explicites dans le PNIA. Bien que la RDC s'inscrit dans le processus PDDAA dans espace COMESA, l'impact qu'elle espère de l'intégration régionale en termes de désenclavement, de commerce, d'innovation, de croissance et de réduction de la pauvreté n'est pas non plus explicite dans le PNIA. Durant la première phase de mise en œuvre du PNIA, il n'est pas envisagé de lever les barrières non tarifaires au commerce régional, la facilitation de la libre

circulation des personnes et des biens et les entraves réglementaires et techniques aux transferts d'argent au sein de la sous-région COMESA.

Recommandations

- a) Clarifier les instruments (coordination et opérationnalisation) et les rôles des différents groupes (Gouvernement, secteur privé, Organisations de Producteurs, Société Civile) afin de tirer profit de l'intégration régionale ;
- b) Préciser les effets escomptés et les objectifs de l'intégration régionale qui permettront de clarifier et justifier le choix des actions prioritaires de la RDC en vue de faciliter l'intégration régionale ;
- c) Participer à la définition des programmes régionaux en Afrique Centrale, Australe et Orientale à l'effet de mieux apprécier leur impact sur les programmes nationaux des pays membres.

C4.4. Identification des réformes politiques et de leurs implications

La mise en œuvre du PNIA aura des implications pour les politiques publiques de développement agricole et rural à travers notamment plusieurs réformes envisagées :

- Implications du PNIA par rapport aux questions institutionnelles avec la restructuration du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, et notamment les Services Déconcentrés de l'Etat vue la volonté de décentraliser la mise en œuvre du PNIA;
- Implications du PNIA par rapport à la politique du Gouvernement en matière d'inclusion du genre : eue égard à l'importance du rôle des femmes dans le secteur agricole (production, transformation, commercialisation et amélioration de la situation nutritionnelle) et face aux inégalités criardes entre les hommes et les femmes ;
- Implications du PNIA par rapport à la politique en matière de gestion des ressources naturelles, d'environnement et des changements climatiques ;
- Implications du PNIA par rapport à la Politique Foncière : en mettant l'accent sur l'élaboration d'un code rural adapté incitatif aux investissements, permettant une bonne gestion de l'espace agrosylvo-pastoral par les différents opérateurs (agriculteurs, éleveurs, chasseurs) tout en préservant les ressources naturelles constitue une réforme majeure pour la mise en œuvre du PNIA;
- Implication du PNIA par rapport à la réforme de l'approche en matière de recherche et d'enseignement agricoles, qui mettrait plus d'accent sur l'intégration du savoir endogène des producteurs et la promotion d'équipes mixtes recherche-vulgarisation. Au besoin, l'INERA et les institutions de formation agricole seraient intégrées sur un plan fonctionnel sous les tutelles conjointes de plusieurs départements ministériels;
- Implications du PNIA par rapport à la Politique Commerciale de la RDC, membres de trois Communautés Economiques Régionales (COMESA, CEEAC et SADC).

Composante 5: Réalisme de l'opérationnalisation

C5.1 Durabilité des arrangements pour la mise en œuvre

La mise en œuvre du PNIA en RDC repose sur un dispositif de coordination au niveau national avec le Comité de Pilotage et le Comité Technique et au niveau de chaque Province des Comités Provinciaux de Pilotage. Le Comité National de Pilotage sera présidé par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, et réunira tous les Ministères Techniques impliqués dans l'exécution du PNIA. Le Chef de file des PTF, ainsi que les Présidents des faîtières des Organisations Paysannes siègeront dans ledit Comité. La revue technique indépendante salue l'effort des Autorités de la RDC d'impliquer les acteurs au niveau le plus élevé possible de Coordination et de mise en œuvre.

Par contre, le Comité Technique assurera le pilotage opérationnel de l'ensemble des programmes et projets du PNIA. Il sera l'instance technique du Comité de Pilotage et sera coprésidé par les Secrétaires Généraux de l'Agriculture, Pêche et Élevage et du Développement Rural et intègre également les Secrétaires Généraux des autres Ministères Techniques impliqués, les Représentants des faîtières des Organisations Paysannes, de la Société Civile et du Secteur Privé, ainsi que des PTF. A l'effet de mieux matérialiser le caractère décentralisé de la mise en œuvre du PNIA, des Comités Provinciaux de Pilotage (CPP), placés sous l'autorité du Ministre Provincial en charge de l'Agriculture et du Développement Rural, avec pour mission générale d'orientation stratégique et de pilotage technique des Plans Provinciaux d'Investissement Agricoles (PPIA).

La principale modalité de mise en œuvre des actions pré identifiées dans les composantes du PNIA sera une approche projet. La gestion des financements entrant dans le cadre de projets restera spécifique aux procédures de chaque partenaire. Toutefois, l'harmonisation des conditions de mise en œuvre, des objectifs poursuivis ou des codes de financement sera systématiquement développée.

Recommandations

a) Poursuivre le caractère inclusif du PNIA, notamment à la mise en œuvre en intégrant les acteurs impliqués à tous les niveaux de coordination et de mise en œuvre du Programme.

C5.2 Évaluation des institutions

Le PNIA révèle que d'une manière générale, les structures du MINAGRIDER sont confrontées à des problèmes d'insuffisance en ressources humaines, de compétences techniques et capacités d'intervention, et d'obsolescence et/ou absence de normes et de procédures d'intervention. La réussite de la mise en œuvre du Programme dépendra en grande partie des dispositions qui seront prises pour corriger ces insuffisances. Bien que le PNIA précise les besoins en renforcement des ressources humaines et des capacités techniques des structures chargées de son pilotage et de sa mise en œuvre, une évaluation institutionnelle du secteur rural est nécessaire. L'objectif global de cette évaluation institutionnelle est de contribuer à la mise en œuvre du PNIA, au travers d'une meilleure adéquation de l'administration du secteur rural aux processus de décentralisation, déconcentration et dévolution de certaines missions de service public à des acteurs non étatiques.

Recommandations

- a) Prévoir une évaluation institutionnelle de toutes les structures tant publiques que privées intervenant dans le pilotage et la mise en œuvre du PNIA.
- Et sur la base de cette évaluation et de l'identification des besoins en renforcement des capacités, élaborer un plan de renforcement des capacités existantes et de recherche de capacités additionnelles

C5.3 Plan de financement indicatif

Le financement actuellement disponible pour le PNIA ne représente que 15% des besoins de financement. Pour rappel, le budget total du PNIA est de 5 730,8 millions de Dollars US, soit en moyenne 716,35 millions de Dollars US par an. A titre de comparaison, entre 2010 et 2013, les investissements totaux au profit du secteur agricole ont varié entre 115 et 300 millions de dollars US; le budget du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural entre 6 et 26 millions de dollars US et la contribution des PTF entre 26 et 232 millions de dollars US. Les besoins de financement du PNIA représentent une augmentation substantielle du budget de l'agriculture comprenant le budget du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et les financements des PTF des projets et programmes agricoles.

Cependant, en raison du gap important de financement du Programme National d'Investissement Agricole de la République Démocratique du Congo, il faudrait envisager d'intéresser davantage les Bailleurs de Fonds

traditionnels au financement dudit programme, chercher de nouveaux partenaires stratégiques et mieux évaluer la contribution réelle de l'ensemble des acteurs avant l'organisation de la réunion d'affaire sur le PNIA (Business Meeting).

Recommandations

- a) évaluer la contribution de tous les acteurs pour mieux apprécier le gap réel de financement,
- b) indiquer les mécanismes qui seront utilisés pour mobiliser les ressources additionnelles ou les mesures à prendre en tenant compte de la priorisation déjà effective,
- c) mesurer le niveau de contribution réelle de l'État sur fonds propres pour mieux suivre le respect des engagements de Maputo.

C5.4 Revue des dépenses publiques du secteur agricole

Le Programme d'Investissement stipule que les ressources publiques allouées à l'Agriculture ont rarement dépassé 3% du budget de la RDC au cours des dernières années, mais il faudrait la combinaison des budgets des Ministères et Agences Spécialisées dans le Développement Rural pour avoir une indication plus précise de la part du budget national alloué au secteur agricole et rural. Toutefois, pour suivre l'évolution du respect de l'engagement de Maputo, il faudrait cibler les dépenses publiques directes dans le secteur Agricole à savoir l'agriculture, l'élevage, la pêche et la foresterie.

Recommandations

- a) compléter le document avec les taux d'exécution des dépenses et les contraintes identifiées en termes de capacité d'absorption,
- b) mettre en place des outils de suivi des dépenses sectorielles pour mieux apprécier la part du budget public allouée à l'Agriculture.

C5.5 Capacité de gestion des ressources publiques

Le dispositif institutionnel prévu pour la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole devrait permettre de limiter les insuffisances en matière de gestion des ressources publiques liées au manque de coordination des interventions dans le secteur entre les Ministères et les autres acteurs. De même, l'approche adoptée pour le pilotage et la mise en œuvre devra permettre d'améliorer la gestion des ressources publiques.

En effet, le PNIA sera mis en œuvre dans une approche projet avec des procédures spécifiques de chaque bailleur de fonds. Le défi sera de s'accorder sur des mécanismes de financement et de décaissement complémentaires qui i) garantissent une gestion fiduciaire de qualité, ii) facilitent une fluidité des décaissements des différentes sources, iii) soient acceptables par les différentes parties et donc compatibles avec leurs procédures spécifiques.

C5.6 Évaluation des risques

Le Plan d'Investissement a mis en exergue un certain nombre des risques liés à la multiplicité des programmes, sous - programmes et activités à réaliser. Les principaux risques susceptibles d'entraver la mise en œuvre du PNIA sont liés : (i) à la faible capacité institutionnelle et humaine pour une planification et une mise en œuvre efficiente des programmes et projets, (ii) à la faible capacité de mobilisation des ressources financières externes, (iii) au manque d'information des parties prenantes quant au processus de mise en œuvre, (iv) à la persistance des crises socio politiques dans le pays, (v) à la persistance des crises économiques et financières internationales, (vi) à la crise énergétique et à la volatilité des cours mondiaux des produits agricoles, (vii) à la non coordination des interventions et la non harmonisation des procédures des PTF dans leur appui au développement, (viii) à la mauvaise gouvernance et au faible niveau de

transparence dans la gestion administrative, (ix) à la mévente des produits agricoles, (x) aux aléas climatiques et (xi) à l'insécurité foncière.

Toutefois, parmi les risques analysés dans le PNIA, les problèmes fonciers doivent être réglés en toute urgence à travers l'adoption d'un code foncier à l'effet d'atténuer les problèmes d'insécurité foncière et de faiblesse de l'investissement privé en milieu rural. De façon générale, dans la mise en œuvre du PNIA, les principaux risques identifiés seront liés : i) au non-respect des engagements pris dans le cadre de la Charte PDDAA et la rupture des engagements de financement, ii) au non-respect de l'engagement de Maputo, iii) aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles.

De façon plus spécifique, une observation de la situation agricole actuelle dans l'ensemble du pays montre l'existence de nombreux problèmes/contraintes qu'il faudra surmonter durant la mise en œuvre du PNIA de façon à améliorer substantiellement la production agricole et halieutique et à assurer la sécurité alimentaire. Le PNIA étant un programme sectoriel qui utilise des ressources naturelles pour créer de la production agro-sylvo-pastorale, génèrera des impacts sur l'environnement dont il faut définir les mesures de mitigation.

C5.7. Étude d'impact économique et financier

Compte tenu des moyens importants nécessaires à la mise en œuvre du PNIA, il convient de s'interroger sur sa rentabilité économique. Un critère communément utilisé est la Valeur Actuelle Nette (VAN). Les investissements à réaliser pour les infrastructures se justifient par les besoins de maîtrise de l'eau, de la transformation des produits agricoles et animaux, d'accès aux marchés locaux, nationaux et internationaux.

C5.8. Estimation du financement du secteur privé

Le PNIA comporte des investissements directement productifs, notamment dans les filières de production animale, de la pêche et l'aquaculture, et des productions végétales. Avec le désengagement de l'Etat des activités marchandes et la privatisation des entreprises publiques, ces financements devraient passer dans le circuit bancaire classique et le système de la micro-finance. La mission de revue technique indépendante recommande à la RDC de faire une évaluation exhaustive des financements directement productifs dans le PNIA pour un montage de lignes de crédit revolving permettant de toucher le maximum de producteurs. Ces lignes de crédits pourraient être alimentées par le Gouvernement, les Partenaires Techniques et Financiers, le Secteur Privé, les Organisations de Producteurs et des retenus et taxes sur la commercialisation des produits agricoles. Les négociations avec les Banques commerciales intéressées par la gestion des lignes de crédits devraient se focaliser sur les garanties (fonds de garantie des crédits octroyés), la bonification des taux d'intérêt et l'accessibilité des crédits aux petits producteurs à l'aide de mécanismes innovants de financement et de gestion des risques.

Conclusions de la revue et recommandations

La revue technique indépendante salue les efforts de la République Démocratique du Congo dans la réflexion stratégique pour la mise en œuvre cohérente du Programme National d'Investissement Agricole qui cadre avec les principes forts du PDDAA. Cependant, pour une mise en œuvre vigoureuse et rapide de la stratégie, à travers une opérationnalisation et un démarrage rapide de l'exécution du programme, la revue technique indépendante recommande d'intégrer dans cette première phase du PNIA :

- l'amélioration des infrastructures rurales pour soutenir la production, la transformation, le transport et la commercialisation des produits agricoles ;
- le développement des filières agro-forestières (bois et produits de cueillette entre autres) en exploitant au mieux les potentialités du pays dans ce domaine ;
- le développement du secteur privé agricole à travers la promotion de l'investissement privé en milieu rural et le développement de Partenariats Public Privé et d'alliances privé privé ;

- la mise en place de lignes de crédits pour la prise en charge des financements directement productifs au niveau des banques commerciales disposées à les accueillir et du système de la micro-finance, notamment décentralisée ;
- le développement des marchés agricoles nationaux et régionaux à l'effet de tirer un meilleur profit de l'intégration régionale et des potentialités du commerce régional ;
- la réalisation d'études d'impact environnemental et social avec la mise en œuvre des sous programmes et composantes du PNIA;

Par ailleurs, la Revue Technique Indépendante marque son accord sur la priorité accordée au développement des filières agro - pastorales et halieutiques et recommande de reconsidérer la nouvelle répartition des sous - programmes à l'effet de simplifier la présentation du PNIA. L'équipe de revue félicite le Gouvernement de la RDC pour le caractère inclusif de la préparation du PNIA et l'encourage à poursuivre cette implication de tous les acteurs notamment à la mise en œuvre. La volonté de décentraliser la mise en œuvre du PNIA avec la formulation de PPIA est appréciée à sa juste valeur. Toutefois, en raison du gap de financement relativement important, il faudrait envisager d'intéresser davantage de Partenaires Techniques et Financiers au financement du PNIA, notamment des bailleurs de fonds non traditionnels et le secteur privé agricole national et international.

Annexe 1: Guide du PDDAA post-Compact

Annexe 2: Modèle de feuille de route de post revue PDDAA

Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire Composante 1:	Activités et repères Alignement s	Point ur la vision d	Juil 2013 u PDDA	Août 2013	Sept 2013 rincipe	Oct 201 3	Nov 201 3	Déc 201 3	Jan 2014 la straí	Commentai res et suivi
[Identification de la problématique]	• [liste des actions spécifiqu es à entrepre ndre]	[liste des responsables]	[indiqu er les dates butoire s]							
	•									
Composante 2: C	ohérence avec	la croissance	à long te	rme et	les opt	tions (de réd	uction	ı de la	<u>pauvreté</u>
	•									
	•									
Composante 3: A	doption des m	<u>eilleures prat</u>	<u>iques et l</u>	'inclusi	ion des	prin	<u>cipaux</u>	<u>élém</u>	ents d	<u>u</u>
<u>programme</u>	•									
	•									
	•									
Composante 4: A	lignement sur	les engageme	nts des p	ays_						
	•									
	•									
Composante 5: Réalisme opérationnel (comprenant le renforcement des institutions et des compétences)										
competencesy	•									
	•									

REPARTITION DES RESPONSABILITES								
Suivi		SADILITES						
Evaluation/Analy	•							
se des politiques	•							
se des pontiques								
	•							
	•							
ORGANISATION	ADELA MICI	E EN course						
		L EN œuvre						
GAFSP (Global Agriculture and	•							
Food Security	•							
Programme								
Multi-Donor								
Trust FUnd)								
Trust F Onu)	•							
EVALUATION DE	e coûme . ou	ECTIONS EN	CHICDENIC					
EVALUATION DE Evaluation des		ESTIONS EN	SUSPENS					
Evaluation des coûts des	•							
	•							
programmes								
Présentation du	•							
plan de	•							
fiancement								
NOTE CONCEPT	UELLE DU GAI	FSP						
Développement de	•							
la note								
conceptuelle	•							
BESOINS D'ANAI	YSES COMPL	EMENTAIRE	S					
Analyse des	•		~					
bénéficiaires	•							
Analyse coût								
bénéfice	•							
	•							
Priorisation des	•							
Programmes	•							
Mise en cohérence	•							
avec les autres								
stratégies et								
programmes								
agricoles								
Analyse des	•							
politiques	•							
sectorielles								
Evaluation d'impact environnemental (le	•							
cas échéant)	•							
Prise en compte de	•							
la question du genre	•							